

*Circuits de proximité
à dimension sociale
en Agriculture Biologique :
**intégrer une dimension
sociale à un projet collectif
de commercialisation
en circuits courts***



BOITE À OUTILS
À DESTINATION DES
PRODUCTEURS



Sommaire



Rédaction
Mélanie Théodore, Mélise Willot, Julien Labriet • FNAB

Relecture
Marianne Fouchet • FNAB

Conception graphique
Émilie Chéron • www.emiliecheron.fr

Maquettage
Aurélié Habasque • Compote de Com
www.compote-de-com.com

Crédits photos
FNAB, Val Bio Centre, Vert Tige, Aurélié Habasque, CGA de Lorraine,
GABNOR, BiocABas, Solid'Arles, Paniers Bio Solidaires

Ce travail s'inscrit dans le cadre d'une convention de partenariat entre la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL), Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF) et la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique des régions de France (FNAB).



- p. 5 Avant propos
- p. 6 Éditorial
- p. 7 Préambule

- p. 10 **1 / Qu'est qu'un circuit de proximité à dimension sociale?**
- p. 19 **2 / Pourquoi œuvrer au développement de circuits de proximité à dimension sociale en agriculture biologique?**
 - p. 19 a. Développer l'agriculture biologique sur les territoires, un projet pour tous.
 - p. 20 b. Renouveler le métier d'agriculteur en étant acteur d'une société plus juste.
- p. 23 **3 / Construire collectivement un circuit de proximité à dimension sociale en agriculture biologique : éléments de méthode.**
 - p. 25 a. Organiser le débat en interne.
 - p. 26 b. Connaître son environnement et mobiliser les partenaires.
 - p. 28 c. Co-construire un projet : les étapes clés.
- p. 35 **4 / Région, département, commune et groupement de communes : comment les collectivités territoriales peuvent vous soutenir?**
 - p. 35 a. Motiver le soutien public.
 - p. 36 b. Quels types de soutien les collectivités peuvent-elles apporter?
 - p. 36 c. À qui s'adresser?
- p. 40 Annexes
- p. 41 Glossaire
- p. 44 *Fiche pratique 1 • Accessibilité ou insertion : quelle forme peut prendre un projet de circuit de proximité à dimension sociale?*
- p. 50 *Fiche pratique 2 • Les questions clefs pour démarrer un travail collectif.*
- p. 52 *Fiche pratique 3 • Producteurs : se poser les bonnes questions sur la ferme avant de s'engager.*
- p. 54 *Fiche pratique 4 • Quels partenaires mobiliser autour de circuits de proximité à dimension sociale?*
- p. 58 *Fiche pratique 5 • Motiver le soutien public : argumentaire en faveur des circuits de proximité à dimension sociale*
- p. 60 *Fiche d'expérience 1 • Les "bio cabas" accessibles - région Nord-pas-de-Calais.*
- p. 62 *Fiche d'expérience 2 • "Les paniers bio du Val de Loire" - association Val bio Centre, Blois (41).*
- p. 64 *Fiche d'expérience 3 • De la ferme au quartier - Saint-Étienne (Rhône-Alpes)*
- p. 66 *Fiche d'expérience 4 • "solid'arles" - Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.*
- p. 68 *Fiche d'expérience 5 • "les paniers bio solidaires" - Région Pays de Loire et Poitou-Charentes*
- p. 70 *La FNAB : un réseau national pour accompagner l'agriculteur biologique*

Avant-propos



Benoît Canis
*Maraicher Bio
depuis 1986,
Membre du bureau
du Gabnor
et ancien président
de la FNAB.*



La Bio : de la solidarité, ... aux solidarités !

Cette boîte à outils illustre la volonté farouche “des Bios” à partager leurs expériences solidaires pour activement participer à un projet de société responsable.

La coopération est ici illustrée dans ses multiples facettes : entre producteurs, élus, travailleurs sociaux, consommateurs, ... Sont abordés les droits pour toutes et tous à une alimentation de qualité, les conséquences environnementales de nos choix de consommation, les inégalités existant encore, les choix complémentaires d'acteurs engagés, ... Le pouvoir d'action de chacune et chacun, la puissance de la mutualisation des expériences !

Parce que les enjeux sont bien là : d'un mode de production Bio exigeant techniquement, démontrer le projet de société cohérent qui en émerge ! Ou comment, en partant du refus des artifices chimiques dans l'acte de production, démontrer une profonde solidarité qui engage résolument une participation active à un modèle de société responsable tant écologiquement que socialement.

Dans les exemples cités de cette boîte à outils, la cohérence entre motivations sociales et enjeux environnementaux s'illustre ! Les indispensables collaborations entre différents acteurs de la société sont mises en lumière. La réappropriation de “l'Alimentation” pour la reconquête d'un espace de dignité prend toutes ses dimensions ... Un recueil de ce qui pourrait ne rester que de simples expériences, mais qui rassemblées ici par la FNAB, donne cette dimension “Projet” dont nous avons tant besoin.

La FNAB est engagée depuis toujours pour que la Bio, ses cahiers des charges, ses contrôles rigoureux et ses actrices et acteurs, soient au service d'un projet où la coopération l'emporte sur la compétition, où la mutualisation reste source de synergie, où l'innovation est un moteur d'évolution au service du plus grand nombre.

Engagée pour des règles cohérentes au delà de la réglementation, la FNAB l'est également pour que les dimensions sociales sous-jacentes à ses actions soient mises en lumière.

Que de plaisirs à être un producteur responsable, exigeant. Que de satisfactions à conduire ses productions jusqu'à une cohérence sociale en permettant son accessibilité à toutes et tous indépendamment du contexte d'inégalité persistant.

Et si l'alimentation devenait un support éducatif à une plus juste équité ici, ... Et ailleurs ?

Produire autrement bien sûr ! Transformer et distribuer différemment sûrement ! Participer coopérativement entre acteurs pour ce (bien) faire ...

Tout n'est pas dans ses boîtes à outils, certes, ... Mais vous y trouverez de quoi illustrer des volontés de solidarités accessibles, ... De quoi imaginer d'autres actions possibles à différents niveaux, ... Et pourquoi pas : de quoi rêver à d'autres repères ? Bonnes lectures !



Éditorial



Jean-Baptiste Traversac

Ingénieur INRA
à l'UMR SADAPT
INRA/AgroParis-
Tech

L'utilité sociale de l'alimentation, pour autant qu'elle ait été banalisée depuis que les populations européennes satisfont leurs besoins en termes quantitatifs et qualitatifs, n'en demeure pas moins primordiale. Au-delà de la fonction nutritive et physiologique des aliments, ceux-ci constituent une trame essentielle de nos patrimoines culturels, quels que soient nos origines et nos migrations, nos modes et lieux de vie.

Parmi les initiatives nous interpellant sur les fonctions et les devoirs des systèmes alimentaires, les dizaines d'expériences de promotion de l'AB se signalent par une ambition de transition agroécologique ; les objectifs de préservation des ressources naturelles n'étant pas exclusifs. Dans leur très grande majorité les projets rencontrés intègrent de surcroît un espoir de changer les relations sociales en réhabilitant la distribution à une échelle locale. Entre la vente d'un simple œuf aux plus proches voisins et la reconquête des restaurations collectives, en passant par des paniers solidaires, le polymorphisme des circuits courts de proximité autorise toutes sortes d'initiatives favorisant la relation producteur-utilisateur. S'ils possèdent des vertus économiques auxquelles il convient de donner toute leur place, ils ouvrent par définition vers des contacts directs entre un agriculteur (ou un intermédiaire) et des consommateurs issus de sphères distinctes. Ces échanges ré ancrent l'agriculture à une humanité en mal d'échanges et d'attention.

Faire évoluer les rapports sociaux en rompant les lignes de démarcation entre producteurs de biens alimentaires et consommateurs de tous horizons ne ressemble en rien à une utopie. La multiplication des compagnonnages associant des démarches en circuits courts de proximité, en agriculture biologique et des initiatives à caractère social mérite d'être encouragée pour que l'alimentation ne soit plus un enjeu purement économique tributaire de la capacité des acheteurs à disposer de moyens financiers. La démonstration par l'exemple d'initiatives mues par des considérations sociales au sens noble du terme permet de montrer que des relations d'échanges marchandes peuvent prendre en ligne de compte les notions de partage, de solidarité, d'équité dans l'accès aux richesses du sol et du travail.

Il manquait un document de dissémination de retours d'expériences aujourd'hui connus et suffisamment pérennes pour témoigner de trajectoires réussies. Cette lacune est comblée par la présente boîte à outils. Celle-ci retranscrit très concrètement les voies et les initiatives qui ont permis dans des contextes précis d'associer des partenaires non agricoles autour des problématiques d'accès à une alimentation de qualité pour les ménages qui en sont exclus du fait de contraintes budgétaires.

Toutes les facettes des circuits de proximité à dimension sociale transcrits dans les pages qui suivent ne sont pas transposables en l'état. Les cinq cas étudiés et les commentaires qui les accompagnent illustrent que la sortie des chemins battus et la capacité d'innovation organisationnelle permettent de réaliser les projets les plus satisfaisants. De petites fermes associées à un schéma coopératif équilibré, des jardins bien conduits, un partenariat avec des collectivités territoriales hors des schémas de la régulation traditionnelle de l'agriculture, donnent des résultats positifs en termes d'emploi et d'accès à une alimentation saine. La boîte à outils invite à sortir de la seule logique économique et financière et à penser la recherche de sens comme principal guide de l'action.



Préambule

Qui a élaboré cette boîte à outils ?

Cette boîte à outils a été élaborée par la Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique des régions de France (FNAB).

Elle fait suite à la publication en 2011, d'un recueil d'expériences présentant des circuits de proximité en bio, innovants par leur démarche sociale. Il est téléchargeable sur : www.fnab.org (rubrique nos publications). Dans une logique d'essaimage, la FNAB publie cette année deux boîtes à outils complémentaires destinées aux acteurs de ces projets :

- Les producteurs et leurs organisations ;
- Les collectivités territoriales, partenaires légitimes de ces projets.

Pour qui ?

La présente boîte à outils s'adresse aux producteurs bio, et à leurs organisations (structures de développement et groupements économiques), qui souhaitent s'engager dans la construction de circuits de proximité à dimension sociale, c'est-à-dire intégrer un volet d'insertion et/ou d'accessibilité sociale à leurs circuits de commercialisation.

Comment utiliser cette boîte à outils ?

La boîte à outils ne donne pas de projet clef en main. Elle a été conçue pour accompagner les réflexions individuelles et surtout collectives et stimuler des initiatives nouvelles. Les éléments abordés devront vous aider, en tant que producteurs bio, à :

- définir le sens d'une implication dans un projet social ;
- intégrer le projet dans le contexte territorial et mobiliser les partenaires potentiels ;
- poser collectivement les grands cadres d'un futur projet.

Ces différents éléments de réflexion seront accompagnés d'exemples et de témoignages. Il s'agit de donner à voir des projets existants et leurs facteurs de réussite.

Les expériences présentées ont été en priorité sélectionnées parmi des projets de commercialisation en agriculture biologique. Cependant, des projets partiellement bio ou non bio ont été retenus lorsque qu'ils illustrent des dispositifs de solidarité qui n'ont pas encore été observés en bio et peuvent enrichir de futurs projets. Cinq expériences ont fait l'objet d'entretiens avec les producteurs et d'une analyse approfondie. Elles sont présentées en annexe : "Les paniers Bio du Val de Loire" portés par Val Bio Centre, "les Paniers Bio Solidaires" en Pays de la Loire, "Les Bio cABas" dans le Nord- Pas-de-Calais, "De la ferme au quartier" à Saint Etienne et l'association "Solid'Arles" en Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Bonne lecture!



Introduction

Au-delà d'un mode de production aujourd'hui reconnu pour ses bénéfices environnementaux, l'agriculture biologique propose de nouvelles formes d'agriculture et d'organisation capables de répondre aux défis sociétaux actuels. C'est dans ce sens que la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique et son réseau accompagnent son développement.

La FNAB édite aujourd'hui cette boîte à outils à destination des producteurs afin de les encourager à être acteurs d'une agriculture biologique ancrée dans les territoires, mais aussi socialement responsable.

Dans les différentes régions, des producteurs bio participent à de nouvelles initiatives associant activités économiques et action sociale. Il s'agit de projets de circuits de proximité vecteurs de plus de solidarité, car cherchant à donner accès au plus grand nombre à une alimentation de qualité et/ou à accompagner l'insertion des personnes les plus éloignées du monde du travail.

Ces démarches innovantes sont encore peu nombreuses aujourd'hui. Les paysans bio ont un rôle majeur à jouer dans leur essaimage sur de nouveaux territoires.

Développer des circuits de proximité à dimension sociale, c'est prouver que l'agriculture biologique est un projet de société, un projet pour tous. C'est également contribuer à une société plus juste et plus solidaire.

Mais ils ne doivent pas être portés par les producteurs seuls. De tels projets sont également un moyen de rassembler autour d'un objectif partagé des acteurs de l'action sociale et de l'Économie Sociale et Solidaire, des collectivités territoriales, des consommateurs et des citoyens et ainsi de donner toute sa place à l'agriculture biologique sur les territoires.



QU'EST QU'UN CIRCUIT DE PROXIMITÉ A DIMENSION SOCIALE?

Un circuit de proximité à dimension sociale est un mode de commercialisation caractérisé par :

Une **dimension de proximité** qui favorise le lien le plus direct possible entre le producteur et le consommateur à trois niveaux : limitation du nombre d'intermédiaires (proximité commerciale), limitation de la distance parcourue par les produits (proximité géographique) et création de lien social entre les partenaires de l'échange (proximité relationnelle).

Une **dimension sociale** qui permet de renforcer la cohésion sociale et la solidarité, en offrant au plus grand nombre la possibilité de participer au projet, via deux volets :

- l'insertion, pour un mode de commercialisation créateur d'emplois tournés vers les personnes les plus éloignées du marché du travail.
- l'accessibilité, pour un mode de commercialisation qui favorise l'accès du plus grand nombre aux produits biologiques (accessibilité géographique, financière et sociale).

Une **dimension multi-partenariale**, car ces projets associent une diversité d'acteurs apportant leurs savoirs et savoir-faire dans des secteurs d'activité différents : agricole, insertion, social, santé...



La concrétisation de ces trois dimensions peut prendre des formes différentes dans leur mode de commercialisation, d'organisation collective, les actions sociales menées et l'implication de chacun dans le projet.

Il n'y a donc pas un, mais des projets possibles, comme le montre le descriptif des expériences ci-après. Il appartient aux producteurs de réfléchir à la dimension sociale qu'ils souhaitent intégrer à leur projet de commercialisation, celle qui leur semble la plus juste en fonction de leurs motivations personnelles, du contexte territorial et de leurs situations.

En annexe :

- Fiche pratique n°1 : Accessibilité / Insertion : quelle forme peut prendre un projet de circuit de proximité à dimension sociale ?
- Fiches d'expériences

Agriculture biologique et insertion par l'emploi

L'agriculture biologique emploie davantage de personnes dans les fermes¹. En développant des circuits de proximité, elle est également source d'emplois locaux et non délocalisables autour des métiers de la commercialisation. Mais que peut offrir la bio au secteur social, en particulier aux personnes exclues depuis longtemps du travail ?

Pour s'être constituée contre les logiques de la productivité et du seul profit et pour sa recherche de sens dans le travail, l'agriculture biologique est porteuse de valeurs dans lesquelles se retrouvent les acteurs de la solidarité.

Ainsi, la réunion de ces deux univers a déjà donné naissance à des projets fertiles. Pour les initiateurs des jardins de Cocagne, le travail d'insertion par l'agriculture ne pouvait se passer de l'esprit bio, un esprit qui se retrouve dans l'ensemble de la filière au-delà de la seule activité de production.

“S'il s'agit de réconcilier des personnes abîmées avec le travail et le collectif, il faut commencer par leur prouver que le respect peut être à la base d'un projet d'entreprise. Respect de la terre et de l'avenir, respect du consommateur, respect du producteur lui-même à qui l'on ne demande pas de manipuler et vivre en permanence dans un univers de travail imprégné de produits toxiques”.

Guide des Jardins de Cocagne, Cultivons la solidarité, éditions alternatives, 2009, P44.

L'accessibilité : pas seulement une question de prix

Les études convergent pour montrer que l'apport en micronutriments essentiels, vitamines et minéraux, est plus faible chez les populations à faibles ressources socio-économiques, qui consomment peu de fruits et légumes qu'ils soient biologiques ou non. Le facteur financier joue incontestablement, mais les études sur le profil des consommateurs en bio et en circuits courts*, mettent également en avant le lien qui existe entre les pratiques alimentaires et le niveau d'éducation.

Les projets visant à réduire les inégalités alimentaires en rendant les produits biologiques plus accessibles passent donc par une réflexion sur un tarif social, mais également par une amélioration de l'accessibilité géographique et par une phase de sensibilisation et de formation aux questions agricoles et alimentaires. Cela peut par exemple prendre la forme de cours de cuisine pour apprendre à connaître et à cuisiner les variétés anciennes de légumes.

* Voir notamment l'étude de L'Association pour une Économie Solidaire (APES) : “Circuits alimentaires coopératifs et consommateurs”.

¹ Selon l'Agreste, le nombre moyen d'UTA (Unité de Travail Annuel) par exploitation bio est de 2,4 contre 1,5 en conventionnel. (Recensement agricole 2010)

Présentation synthétique des 5 expériences retenues :



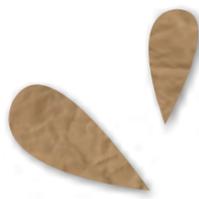
| LES PANIERS BIO DU VAL DE LOIRE | |
|--|--|
| <p>“ Les Paniers Bio du Val de Loire ” est une activité de commercialisation de fruits et légumes bio en circuits courts. Les paniers sont approvisionnés par 26 producteurs locaux et sont ensuite conditionnés et livrés par des structures d'insertion.</p> | |
| <p>TYPE D'ACTION SOCIALE</p> | <p><u>Insertion par l'activité économique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Des structures d'insertion (Jardin de Cocagne, association d'insertion, ESAT), commercialisent leurs productions via les paniers. • Le conditionnement et la livraison sont assurés par deux structures d'insertion, dont une a été créée par Val Bio Centre pour les besoins de son activité. <p>Depuis son démarrage en 2004, les “ Paniers Bio du Val de Loire ” ont permis la création de 26 emplois (21 contrats d'insertion et 5 permanents) dans les structures d'insertion partenaires.</p> |
| <p>IMPACT</p> | <p><u>Nombre de producteurs :</u> une vingtaine de fermes familiales biologiques, 5 Jardins de Cocagne, 1 Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) et 1 lycée horticole qui propose une formation au maraîchage biologique.</p> <p><u>Nombre de paniers :</u> 110 000 paniers ont été livrés en 2011 sur 170 points relais bénévoles.</p> <p><u>Zone géographique :</u> livraisons sur l'agglomération d'Orléans et en Île-de-France.</p> |
| <p>PARTENAIRES DU PROJET</p> | <p>Le projet est porté par Val Bio Centre, association de producteurs biologiques, en partenariat avec deux structures d'insertion : l'entreprise d'insertion Bio Solidaire de Blois et le Chantier d'insertion Val Bio Île-de-France.</p> |
| <p>EN SAVOIR PLUS</p> | <p>www.lespaniersduvalde Loire.fr</p> |





100%
BIO

| LES PANIERS BIO SOLIDAIRES (PBS) | |
|---|---|
| <p>Les Paniers Bio Solidaires est une association qui propose des paniers hebdomadaires de fruits et légumes bio en circuits de proximité. Ces paniers sont conditionnés et livrés par deux structures d'insertion.</p> | |
| TYPE D'ACTION SOCIALE | <p><u>Insertion par l'activité économique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Des structures d'insertion commercialisent leur production via les paniers ; Le conditionnement et la livraison sont assurés par deux structures d'insertion. |
| IMPACT | <p><u>Nombre de producteurs :</u> Bio Loire Océan regroupe 45 producteurs biologiques. <u>Nombre de paniers :</u> 18 points relais pour près de 180 abonnements en 2011. Passage à 40 points relais en 2012. <u>Zones de distribution :</u> Poitiers et Nantes avec volonté d'élargir.</p> |
| PARTENAIRES DU PROJET | <ul style="list-style-type: none"> Bio Loire Océan : association régionale de maraîchers et arboriculteurs biologiques. L'ASPIRE et le Jardin de Cocagne Nantais : deux structures d'insertion sociale et professionnelle par l'activité économique liées au Réseau Cocagne. <p>La création d'une structure autonome pour l'activité des paniers a permis que la gouvernance soit partagée entre Bio Loire Océan et les structures d'insertion.</p> |
| EN SAVOIR PLUS | <p>www.lespaniersbiosolidaires.fr</p> |



100%
BIO

| LES BIO CABAS ET LE DISPOSITIF BIO CABAS ACCESSIBLES (BCA) | |
|--|---|
| <p>La coopérative Norabio commercialise depuis 2002 des fruits et légumes biologiques sous forme de paniers "les Bio cABas". Ces paniers sont confectionnés et livrés par des jeunes en insertion professionnelle. En 2006, un dispositif "Bio cABas accessibles" a été mis en place pour permettre à des familles aux revenus modestes d'acheter les paniers à moitié prix.</p> | |
| TYPE D'ACTION SOCIALE | <p><u>1. Insertion par l'activité économique :</u> Les "Bio cABas" sont confectionnés et livrés sur la ville de Lille par des jeunes en insertion (5 emplois). Les "Bio cABas" sont approvisionnés aussi bien par des maraîchers bio que par des structures à but social telles que les établissements et services d'aide par le travail (ESAT). <u>2. Accessibilité géographique et sociale :</u> Des "Bio cABas" à prix réduits sont proposés dans certaines maisons de quartier, ainsi que des animations cours de cuisine.</p> |
| IMPACT | <p><u>Nombre de producteurs :</u> une trentaine de producteurs participent régulièrement au "Bio cABas", d'autres apportent leur production de façon plus occasionnelle. <u>Nombre de paniers :</u> environ 900 abonnés en 2010. Environ 2100 "Bio cABas" accessibles distribués en Région Nord-Pas-de-Calais.</p> |
| PARTENAIRES DU PROJET | <p>Le projet a été porté par le groupement des agriculteurs biologiques le Gabnor, et la coopérative de producteurs Norabio, en partenariat avec le Conseil Général. La ville de Lille a également rejoint le projet.</p> |
| EN SAVOIR PLUS | <p>www.bio cabas.com le film de l'expérience : http://alimentation.gouv.fr/des-bio-cabas-pour-tous</p> |





| DE LA FERME AU QUARTIER | |
|--|--|
| <p>“ De la ferme au quartier ” est une association qui gère une plateforme d’approvisionnement qui livre, sous forme de paniers hebdomadaires, des produits alimentaires locaux dans les différents quartiers de la ville de Saint-Etienne, notamment des quartiers classés prioritaires. La participation aux frais de fonctionnement de la structure est échelonnée selon les niveaux de revenu des consommateurs.</p> | |
| TYPE D’ACTION SOCIALE | Accessibilité géographique et sociale des produits locaux : présence dans les quartiers, tarification selon le niveau de revenu, éducation alimentaire... |
| IMPACT | <p><u>Nombre de producteurs</u> : 22 producteurs</p> <p><u>Nombre d’abonnements</u> : 150 familles</p> <p><u>Zone géographique</u> : ville de St Etienne, quartiers classés prioritaires</p> |
| PARTENAIRES DU PROJET | <p>Le projet a été impulsé par des consommateurs. Il a été soutenu par la Région Rhône-Alpes, la ville de Saint-Etienne, la Chambre régionale d’Économie Sociale et Solidaire, les associations de quartiers, l’ADDEAR.</p> <p>Le conseil d’administration regroupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les consommateurs fondateurs ; • les paysans ; • trois associations, parmi les neuf qui accueillent les lieux de distribution ; • l’ADDEAR. |
| EN SAVOIR PLUS | www.delafirmeauquartier.org |



| SOLID'ARLES | |
|---|--|
| <p>Solid'Arles est un lieu de vente collectif de produits agricoles livrés par des producteurs locaux. Un tarif réduit est proposé en magasin aux personnes à faibles ressources.</p> | |
| TYPE D’ACTION SOCIALE | <p>Accessibilité géographique et sociale des produits : Deux prix différents sont affichés en magasin et appliqués en caisse selon les ressources des adhérents.</p> <p>Le Centre Communal d’Action Sociale et le Secours Populaire délivrent également des bons alimentaires que les familles en difficulté peuvent dépenser dans le magasin Solid'Arles. Des animations sont également proposées.</p> |
| IMPACT | <p><u>Nombre de producteurs</u> : environ 40</p> <p><u>Nombre de clients</u> : environ 2 000 adhérents au magasin</p> <p><u>Zone de vente</u> : 1 lieu de vente, situé dans le quartier de Grifeuille (classé Zone Urbaine Sensible) à Arles</p> |
| PARTENAIRES DU PROJET | <p>Le projet a été porté par plusieurs associations (Solidarité Paysans, Voisins et Citoyens en Méditerranée, ADEAR) en lien avec le Centre Communal d’Action Sociale (CCAS).</p> <p>Le Conseil Régional, le Conseil Général, la communauté d’agglomération, le Centre Communal d’Action Sociale, l’Adear, le Secours Catholique et le Secours Populaire soutiennent le projet.</p> <p>Le conseil d’administration est composé de 3 collègues :</p> <ul style="list-style-type: none"> • producteurs ; • consommateurs ; • partenaires. |
| EN SAVOIR PLUS | http://solidarles.free.fr |





2

POURQUOI ŒUVRER AU DÉVELOPPEMENT DE CIRCUITS DE PROXIMITÉ A DIMENSION SOCIALE EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE?

Les raisons qui ont motivé les producteurs bio à se lancer dans de tels projets sont à la fois politiques et sociales.

A

Développer l'agriculture biologique sur les territoires, un projet pour tous.

L'agriculture biologique s'est construite comme alternative au développement d'une agriculture intensive, néfaste pour les sols, pour les Hommes et pour l'équilibre des territoires. Au-delà d'un mode de production spécifique, l'agriculture biologique est un projet politique. Elle rend la construction d'un nouveau modèle agri-alimentaire indissociable d'une réflexion sociétale au sens large.

Développer la bio signifie avant tout donner un sens et une place à l'agriculture dans la société. L'enjeu est de réussir à penser les fermes, non isolément, mais en lien étroit avec les autres acteurs du territoire. Les producteurs ont un rôle à jouer dans la préservation de la biodiversité, le dynamisme rural (emploi, vente de proximité...), le développement de lien social et d'interconnaissance avec les consommateurs et la promotion d'une alimentation saine et respectueuse de l'environnement.

Développer la bio au travers d'une commercialisation sociale de proximité, c'est aller plus loin dans la cohérence et l'implication sur le territoire. En faisant preuve de solidarité avec les personnes fragilisées, les producteurs s'engagent pour la démocratisation d'une alimentation de qualité et lancent le débat sur les causes des



inégalités alimentaires. En s'engageant dans le secteur de l'insertion, ils participent à un modèle de production capable d'être efficace tout en accompagnant des personnes vers un retour à l'emploi. Développer une commercialisation à dimension sociale, c'est donc montrer que l'agriculture bio est un projet pour tous qui défend de larges valeurs au-delà du simple mode de production.

De plus, initier de tels projets est une bonne entrée pour montrer les impacts multiples que peut avoir l'agriculture biologique de proximité. Ces dynamiques contribuent à sensibiliser davantage les collectivités territoriales à l'agriculture biologique en tant que réponse aux enjeux environnementaux, mais également sociaux et économiques de leur territoire et facilitent ainsi son inscription à l'agenda politique.



Renouveler le métier d'agriculteur en étant acteur d'une société plus juste

L'implication dans un projet à dimension sociale participe à la revalorisation du métier de l'agriculteur. Pour beaucoup il s'agit d'un renouveau du métier, qui implique une autre organisation du travail tourné vers plus de relationnel.

Les circuits de proximité à dimension sociale permettent de multiplier les espaces d'échanges hors de la ferme : avec les autres producteurs, avec les structures d'insertion et les acteurs sociaux, avec les consommateurs de tous horizons. Ces rencontres apportent une ouverture nouvelle sur le monde. Elles permettent de rendre visible au quotidien le travail accompli sur les fermes et de lever certaines barrières ou incompréhensions qui peuvent exister.

Ces projets permettent aux agriculteurs de jouer pleinement un rôle d'acteurs sur le territoire. Les producteurs sont fiers de participer au développement local et apprécient que tous puissent avoir accès à leurs produits. Au final, le sentiment d'accomplir une activité socialement utile et d'être acteur d'une société plus juste donne un sens nouveau au travail quotidien.



EXPÉRIENCE

Chhouny et Dominique AO, arboriculteurs bio à Saint-Michel-Sur-Rhône, participent à l'association "De la Ferme au Quartier". Pour eux, le passage en bio et la vente en circuits de proximité alternatifs se sont décidés au même moment et sont indissociables.

Dans leur démarche, ils accordent une grande importance à la communication autour de leurs nouvelles pratiques et des enjeux de l'agriculture. Ils ont rejoint le projet "De la ferme au quartier" avec enthousiasme, car celui-ci relève le défi de porter ce discours auprès des habitants des quartiers, dont les préoccupations sont souvent très éloignées du monde rural. "C'est motivant de voir qu'il y a des gens que ça intéresse malgré leur situation". Chhouny et Dominique AO apprécient les rencontres hebdomadaires avec les consommateurs, car elles donnent sens à leur conversion en bio.



"On en tire une très grande fierté. C'est une activité qui a vraiment du sens!"

"Le partenariat avec les structures d'insertion, ça donne beaucoup de cohérence à un projet d'installation en bio."

"Permettre à des gens qui n'ont pas le pouvoir d'achat suffisant d'accéder à ce type d'alimentation, des produits frais, sains, et locaux, ça donne un vrai sens. Je sais où vont finir mes produits."



Paroles de producteurs

Bien que les projets à dimension sociale fassent sens, un des freins à leur développement est souvent la crainte qu'ils ne soient pas compatibles avec une activité économiquement viable et qu'ils risquent de fragiliser à terme le système de production. Cette préoccupation est tout à fait légitime, d'autant plus qu'un circuit de commercialisation à dimension sociale ne peut être considéré comme une réussite que s'il allie solidarité vis-à-vis de personnes fragilisées et pérennité de la ferme bio.

Les expériences observées montrent que, bien au contraire, ces projets peuvent se révéler structurants pour les fermes en offrant un débouché sécurisant, capable de consolider des exploitations fragiles, permettant d'améliorer les conditions de travail et le revenu des producteurs.

Pour construire un projet solide et durable, les producteurs engagés dans les différentes expériences analysées ici, ont fait le choix d'une démarche collective, entre pairs mais également en partenariat avec des acteurs de l'action sociale et de l'économie sociale et solidaire, et ont su adopter en amont une bonne méthodologie de travail.

Dans cette boîte à outils, il a donc été fait le choix d'accompagner les producteurs à l'émergence et la structuration de circuits de proximité à dimension sociale par des démarches collectives et multi partenariales.



CONSTRUIRE COLLECTIVEMENT UN CIRCUIT DE PROXIMITÉ À DIMENSION SOCIALE EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE : ÉLÉMENTS DE MÉTHODE

Les projets de circuits de proximité à dimension sociale en agriculture biologique sont des projets innovants, encore peu développés et polymorphes. Les formes qu'ils peuvent prendre sont diverses : créer une activité de mise en paniers par des personnes en réinsertion, approvisionner des zones rurales isolées, ouvrir un magasin de producteurs dans une Zone Urbaine Sensible, mettre en place une tarification sociale...

Ces projets répondent aux besoins spécifiques d'un territoire en associant divers acteurs locaux ayant chacun leurs propres envies, histoires et savoir-faire. C'est pourquoi ils ne peuvent être transposés selon un modèle unique et préétabli d'un territoire à l'autre.

Un tel projet ne s'improvise pas pour autant, mais se co-construit entre acteurs aux compétences complémentaires en fonction d'un contexte local, de façon à être solide et durable dans le temps.

C'est pourquoi dans cette partie dédiée à la méthode, ce n'est pas une démarche de projet clef en main qui est développée, mais bien des éléments de réflexions adaptés aux spécificités des circuits de proximité à dimension sociale en bio.

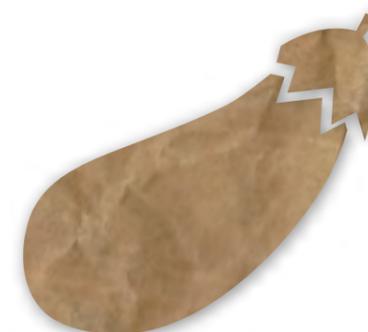
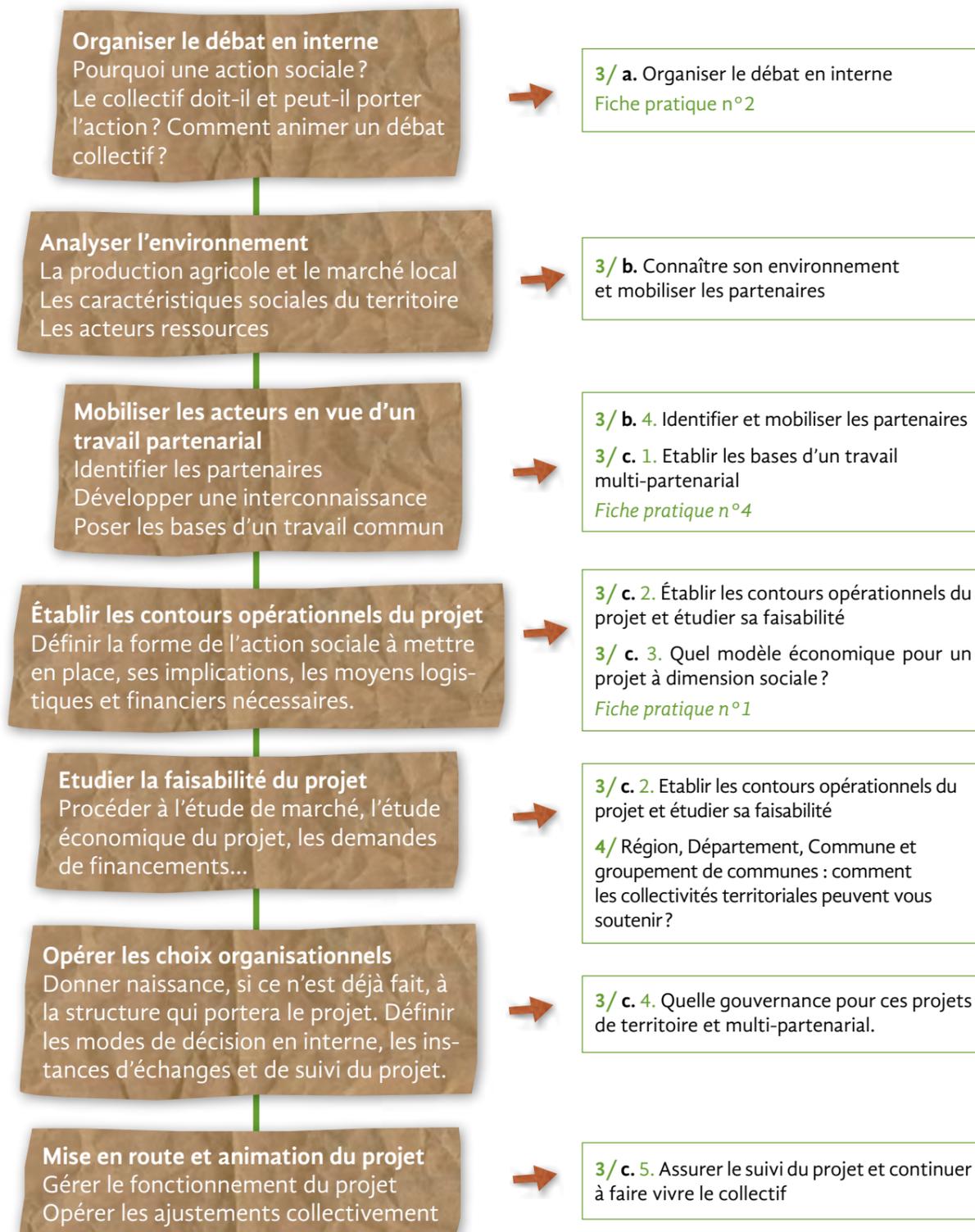


SCHÉMA 1 :

Les différentes étapes pour le développement d'un projet collectif de circuit de proximité à dimension sociale



Organiser le débat en interne

3/a.1. Le débat entre pairs : une étape primordiale.

Au sein du groupe de producteurs, qu'il soit déjà organisé ou en cours de formation, il est primordial de prendre le temps de la réflexion et du débat autour du projet qui sera porté collectivement. Il faut que le groupe sache ce qu'il fait ensemble. Un projet doit reposer sur des valeurs partagées et une volonté commune. C'est le ciment qui permettra aux membres du groupe de travailler ensemble. Ce temps de réflexion entre pairs est nécessaire avant de pouvoir aller vers d'autres acteurs.

Si le groupe n'est pas encore constitué, des outils existent pour faire émerger une organisation collective de producteurs.

Voir la boîte à outils : "Accompagner l'émergence d'Organisations Économiques de Producteurs de fruits et légumes biologiques" - programme CAS DAR LPC bio 2010-2013. Téléchargeable sur le site : www.lpcb.org.

3/a.2. Les circuits de proximité à dimension sociale : réfléchir à la portée d'un projet spécifique

Ce temps de concertation doit permettre de définir les motivations des producteurs pour s'engager dans un projet social et de soulever les questions et les enjeux que cela représente pour un collectif. Il convient à cette étape de bien mesurer les spécificités d'une action sociale. C'est le moment où le collectif va pouvoir s'interroger sur ce qu'il entend par projet social, sur sa légitimité à aborder la question, sur les raisons qu'il a de le faire, sur le degré d'engagement qu'il est prêt à avoir...

• **Fiche pratique n° 2** – Les questions clefs pour démarrer un travail collectif

3/a.3. Point d'attention : articuler projets individuels et collectifs

C'est également le moment où les producteurs sont amenés à s'interroger individuellement sur la signification du projet et les implications sur leur ferme. L'engagement peut être différent selon les motivations et les situations personnelles, mais il est important que chacun se retrouve dans le projet du groupe et partage ses valeurs. Chaque producteur doit prendre pleinement conscience de s'engager pour la construction d'un travail collectif.

• **Fiche pratique n° 3** – producteurs : se poser les bonnes questions sur la ferme avant de s'engager

3/a.4. Animer le débat

Un débat réussi entre pairs demande des compétences d'animation pour être attentifs aux attentes de chacun et réussir à dégager une volonté collective. Pour garantir l'équité et la neutralité dans la gestion des échanges, il peut être pertinent de recourir à une tierce personne. Les structures de développement agricole telles que les Groupement d'agriculteurs biologiques (GAB et GRAB) ou leurs partenaires possèdent généralement une bonne ingénierie d'animation.

• **Fiche pratique n° 4** – Quels partenaires mobiliser autour de circuits de proximité à dimension sociale ?

À noter : des temps de réflexion collectifs sont nécessaires, en amont du projet mais aussi tout au long de son élaboration et de sa réalisation, afin que ne s'essouffle pas la volonté collective.

Parole de producteur

L'une des premières préoccupations est de savoir pour chacun ce que va représenter le fait de construire un projet collectif, c'est-à-dire faire la différence entre ce qu'on fait chez soi et ce qu'on va faire ensemble. Il faut que chacun des producteurs qui pourraient être intéressés par ce type de projet ait conscience qu'il n'est pas là que pour défendre sa boutique, mais qu'il aura aussi à porter des valeurs communes.



Connaitre son environnement et mobiliser les partenaires

3/b.1. Connaitre son environnement, un préalable nécessaire

Un projet de circuit de proximité, et a fortiori un projet à dimension sociale, est attaché à un territoire et à ses habitants. L'analyse de la situation locale permet de mener des actions adaptées au contexte, à la fois utiles et viables. Pour cela, il est important de mobiliser les acteurs du terrain, pour bénéficier de l'éclairage de professionnels et pour inscrire le projet en synergie et cohérence avec les actions sociales déjà existantes.

3/b.2. Diagnostiquer les atouts, les freins et les besoins sur un territoire

Réaliser un diagnostic de territoire doit permettre de connaître la situation de l'agriculture biologique et de l'économie locale, ainsi que les problématiques sociales et les actions existantes. Il ne s'agit pas d'inventer un projet ad hoc, mais de s'appuyer sur les ressources du territoire. Il est important également à cette étape d'identifier les freins potentiels à sa réalisation. L'analyse de l'environnement devra se poursuivre et s'affiner à mesure que le projet se précise.

Points d'attention pour un diagnostic du territoire

Le diagnostic du territoire doit tout d'abord permettre de connaître la situation de l'agriculture biologique locale, l'organisation des échanges et la consommation alimentaire bio. Plus précisément, il convient de recenser les fermes bio, leurs productions, leur situation géographique (bon maillage ou isolation) et économique, les savoir-faire en terme de transformation de produits (abattoir, pressoir...), les bassins de population, les lieux de vente existants et les flux logistiques en place.

Le diagnostic doit ensuite porter sur la situation sociale : identifier les problématiques spécifiques (personnes âgées isolées en milieu rural, problèmes de nutrition dans des quartiers populaires, difficultés de retour à l'emploi...), les actions sociales existantes et les liens qui pourraient être faits avec le monde de l'agriculture biologique.

Enfin, l'environnement est également composé de leviers ou de freins qui ne sont pas toujours objectivables. Connaître le territoire, c'est aussi percevoir si le climat général est favorable au projet : les acteurs locaux sont-ils réceptifs à notre démarche ? C'est savoir s'il existe une politique volontariste d'aide aux associations, si les acteurs institutionnels sont plutôt ouverts à l'expérimentation, etc.

3/b.3. Les acteurs ressources

L'analyse de l'environnement ne peut pas être réalisée seule. Elle doit s'appuyer sur des structures ressources, qui possèdent une bonne connaissance du territoire et de ses acteurs. Elles pourront vous donner de la documentation, vous faire part de leur expertise, vous aider à réaliser un diagnostic du territoire et être des relais pour connaître et rencontrer d'autres acteurs locaux. Ces différentes structures vous apporteront chacune des ressources complémentaires.

Vos interlocuteurs privilégiés

- Le groupement d'agriculteurs biologiques local (GAB ou GRAB) saura vous apporter une expertise sur la situation de l'agriculture biologique (production, transformation et commercialisation). Dans certaines régions, ils animent des observatoires pour suivre l'évolution annuelle de la production biologique voire de la consommation en circuits de proximité.
- Les collectivités, et dans un premier temps les échelons qui vous sont le plus proches, communes et groupement de communes, pourront vous renseigner sur la situation économique et sociale locale et les acteurs à contacter. Le Centre communal d'Action Sociale (CCAS), rattaché à la commune, pourra vous informer sur les actions sociales et vous aider à organiser des rencontres avec les acteurs sociaux.
- les Chambres régionales de l'économie sociale et solidaire (CRESS), vous fourniront des informations sur la situation de l'Économie sociale et solidaire et vous aideront à identifier les acteurs de l'insertion.
- Les Pays et les Parcs Naturels Régionaux sont par définition des territoires de projets. Ils ont une bonne connaissance des acteurs locaux, de la situation de l'agriculture, de l'économie du territoire et sont généralement impliqués sur la question des circuits agricoles de proximité. Ils bénéficient de budgets d'accompagnement et d'animation et sont capables de vous mettre en relation avec d'autres structures du territoire. Renseignez-vous : s'il en existe sur votre territoire, ils pourront se révéler être de bons interlocuteurs.
- *Fiche pratique n° 4 – Quels partenaires mobiliser autour de circuits de proximité à dimension sociale ?*

3/b.4. Identifier et mobiliser les partenaires

Vos premiers interlocuteurs, outre une analyse initiale du territoire, pourront vous aider à rencontrer d'autres partenaires du monde agricole, social et économique. Il ne faut pas perdre de vue que l'enquête sur le territoire doit aussi et avant tout permettre d'identifier et de mobiliser les partenaires du futur projet. Si chaque situation locale est spécifique, de grands réseaux d'acteurs se déclinent localement et la fiche pratique n°4 a été conçue pour vous aider à les identifier facilement.

- *Fiche pratique n° 4 – Quels partenaires mobiliser autour de circuits de proximité à dimension sociale ?*

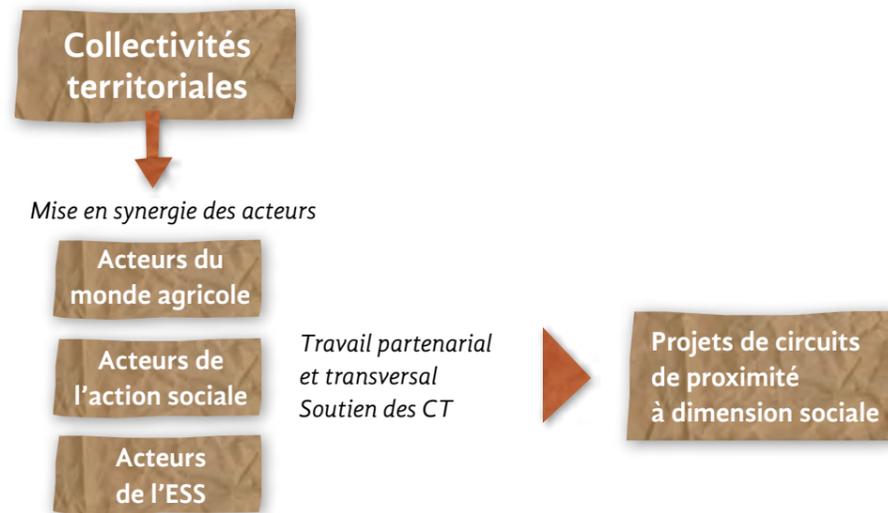
Parole de producteur

Il se trouvait qu'un Jardin de Cocagne de la région était en train de perdre une activité. Le développement d'une activité de confection et livraison de paniers collectifs de produits bio permettait de la remplacer. Ce sont des activités qu'ils savaient déjà faire, et qui sont intéressantes du point de vue de l'insertion. Nous étions donc complémentaires : nous pour la production et eux pour la mise en paniers et la livraison.



SCHEMA 2 :

Quels partenaires mobiliser autour des circuits de proximité à dimension sociale ?



Co-construire un projet : les étapes clés.

Co-construire un projet multi-partenarial associant des producteurs bio et leurs organisations qu'elles soient de développement ou économiques, des acteurs de l'action sociale et de l'Économie sociale et solidaire et des collectivités territoriales, passe par différentes étapes communes à l'émergence de toute démarche collective.

Des acteurs peuvent vous accompagner dans cette phase de co-construction. Les GAB et les GRAB par exemple sont compétents pour vous orienter dans votre étude du marché bio, ils possèdent également de l'expérience et des outils dans la structuration d'organisations de producteurs. D'autres structures peuvent également être sollicitées sur les aspects juridiques, économiques, de gestion et logistiques ...

- **Fiche pratique n° 4** – *Quels partenaires mobiliser autour de circuits de proximité à dimension sociale ?*

3/c.1. Établir les bases d'un travail multi-partenarial : établir une connaissance mutuelle et une relation de confiance

Après avoir rassemblé les acteurs qui souhaitent s'impliquer dans un projet commun, il est essentiel d'établir des liens plus étroits. La co-construction d'un projet avec des personnes d'un autre secteur, porteurs d'une autre culture et d'une autre façon de travailler, ne va pas nécessairement de soi et demande un travail d'animation. S'il est indispensable de se retrouver autour d'objectifs partagés, il faut aussi apprendre à se connaître et à travailler ensemble. Cela suppose de prendre le temps d'échanger sur les valeurs, la façon de travailler et les perceptions respectives. A ce stade, il est également souhaitable de bien identifier les compétences et les moyens de chacun, qui serviront dans la construction du projet par la suite. Pour les producteurs, il s'agit aussi bien de mieux connaître leurs partenaires que de mieux se faire connaître d'eux en communiquant sur leurs propres fonctionnements et contraintes.



Développer une connaissance mutuelle

Développer une culture du "construire ensemble" entre des personnes dont les activités sont différentes demande en préalable du temps pour se connaître et pour créer des liens. Souvent des préjugés existent et peuvent freiner le partenariat au service d'intérêts communs. Un travail de connaissance mutuelle permet de faire évoluer les appréhensions réciproques et rend possible la mise en place d'actions communes particulièrement riches et efficaces.

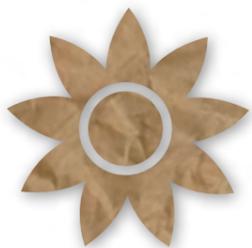
L'établissement d'une (re)connaissance commune peut passer par :

- **Des rencontres** : réunions de présentation, tour de table, ciné-débat ... Les rencontres permettent aux acteurs du projet, y compris ceux qui ne participent pas directement à sa gestion, de se rencontrer. Elles sont un préalable nécessaire pour co-construire un projet. Pour qui? L'ensemble des agriculteurs, structures d'insertion, associations de quartier... *Remarque* : Elles peuvent également se poursuivre tout au long du projet et permettre par exemple d'établir un lien avec les consommateurs, au cours de rencontres périodiques (sur le point de vente) ou festives.
- **Des visites** des fermes, des jardins ou ateliers d'insertion et des maisons de quartier. Elles permettent de se rendre compte du travail des partenaires en situation. Avantages/contraintes : les visites s'adressent plutôt à des petits groupes d'acteurs et nécessitent davantage de temps et d'investissement. Pour qui? Les producteurs, afin qu'ils puissent découvrir le travail réalisé par les structures d'insertion, ou les associations de quartier. Les élus, les partenaires sociaux, les consommateurs, afin qu'ils découvrent le travail quotidien sur une ferme biologique.
- **Des formations**. Elles permettent de développer des connaissances et des savoir-faire. Pour qui? Principalement, les acteurs sociaux pour les former à la problématique agricole et alimentaire et aux solutions apportées par l'agriculture biologique. Mais aussi les producteurs, les élus, les associations partenaires... *Remarque* : elles peuvent avoir pour but de former des acteurs relais qui à leur tour s'adresseront à leurs membres.

Il est à noter que le travail d'animation demande des compétences spécifiques. Tout comme au moment de la concertation entre les producteurs, ce n'est pas forcément aux producteurs de le prendre en charge. Il peut être assuré par des partenaires qui possèdent une ingénierie d'animation et de formation.

Parole de producteur

À la création de notre organisation économique, des ESAT souhaitaient intégrer la démarche. A cette époque, les producteurs n'étaient vraiment pas favorables. Ils avaient l'impression qu'ils allaient entrer en concurrence avec des structures qui bénéficiaient d'aides à l'insertion et qui donc n'avaient pas le même prix de revient. Les producteurs ont appris à travailler avec ces ESAT et ont développé un relationnel depuis quelques années ce qui a permis de se rendre compte qu'ils n'étaient pas en concurrence. Ainsi, dans la suite du projet, le fait de travailler avec un Jardin de Cocagne n'a pas posé de difficulté.



3/c.2. Établir les contours opérationnels du projet et étudier sa faisabilité

Les possibilités d'actions sont variées. Les partenaires ont déjà, au cours des rencontres, fait émerger une première idée du projet qu'ils souhaitent mettre en place. C'est maintenant le moment de le préciser, d'évaluer sa faisabilité et les conséquences des choix qui seront faits.

- **Fiche pratique n°1 – Accessibilité, insertion : quelle forme peut prendre un projet de circuit court à dimension sociale ?**

À partir d'éléments de connaissance du territoire et après avoir défini des objectifs en termes d'action sociale, il est possible d'affiner, avec les partenaires, les contours du projet : Quels produits ? Quelle échelle territoriale ? Quelle forme de débouchés : paniers ou magasins de producteurs ? Quelle fréquence de livraison ? Quelle logistique associée ? Quels liens avec les consommateurs ? De quels moyens humains et financiers avons-nous besoin pour conduire ce projet ? Quels soutiens financiers ? Quelles interactions et synergies avec d'autres projets du territoire ?

Point d'attention : une attention toute particulière doit être portée aux choix logistiques et leurs incidences sur le modèle économique. En effet, sur des activités de circuits courts, la logistique et le transport, s'ils ne sont pas bien réfléchis, peuvent rapidement peser sur l'activité en termes de temps passés et coûts. Ils risquent alors de remettre en cause le modèle économique du projet. Il est donc important de bien réfléchir aux choix logistiques et à l'optimisation des flux, d'évaluer leurs incidences et d'étudier les synergies possibles avec d'autres projets et acteurs du territoire.

3/c.3. Quel modèle économique pour un projet économique à dimension sociale ?

Avant de se lancer dans le montage financier proprement dit, les partenaires auront à se poser la question du modèle économique qu'ils souhaitent adopter. La première question est de savoir si l'objectif est d'aller à terme vers un projet économiquement autonome, c'est-à-dire la solidarité est financée par l'économique seul, ou si des aides extérieures, versées au nom de l'utilité sociale, doivent venir en complément pour atteindre l'équilibre financier.

C'est une question à aborder collectivement avec les différents partenaires. Elle est indissociable de la nature du projet envisagé et de l'environnement. Trois grandes questions peuvent guider cette réflexion :

- Dans le projet envisagé, l'économique peut-il suffire à financer l'action sociale ? A quel volume d'activité ?
- Un financement autonome risque-t-il de peser à termes sur les revenus des producteurs, ou les prix d'achat des consommateurs. Les consommateurs sont-ils prêts à financer une action sociale ?
- Quels financements pourraient être accordés ? De la part de qui (aides publiques, privées, fondations...) et quelle est leur nature (aide au démarrage, aide de fonctionnement...) ? Les collectivités sont-elles prêtes à s'investir ? Quelle pérennité dans le temps de ces financements ? Quel niveau de dépendance à des financements extérieurs est acceptable et ne remet pas en cause la pérennité du projet si ces derniers venaient à diminuer ou disparaître ?

Une fois le modèle économique défini, il faut se poser la question des prix de vente et de l'équilibre financier global du projet. La FNAB a travaillé sur la question de la construction de justes prix par les producteurs. Pour plus d'information, voir la fiche méthodologique : « Construire son prix de vente en agriculture biologique », téléchargeable sur le site de la FNAB :

<http://www.fnab.org/images/files/actions/filieres/FicheConstruire%20son%20Prix.pdf>

Quel modèle économique pour porter la solidarité ?

L'association "de la Ferme au quartier" a choisi un mode de gestion qui doit permettre, après la phase de démarrage, d'atteindre l'équilibre économique sans aide extérieure, tout en préservant le revenu des producteurs et l'accessibilité des produits aux personnes qui ont le moins de ressources. Le système repose donc sur la solidarité entre les consommateurs avec un système de tarification différencié selon les niveaux de revenus. Les frais de fonctionnement de la structure sont supportés à part égale par les producteurs et les consommateurs. En 2011, les producteurs ont contribué à hauteur de 15% de leur chiffre d'affaire réalisé grâce à l'association. Les consommateurs quant à eux participent à ces frais à hauteur de 0 à 20% de leurs achats, en fonction de leur revenu. Il y a ainsi cinq contributions différentes (0%, 5%, 10%, 15%, 20% du prix du panier).

L'initiative "Les bio cABas accessibles" repose sur un autre schéma. Les paniers solidaires sont financés par le Conseil Général et la ville de Lille, afin qu'ils puissent être proposés à prix réduit dans les maisons de quartier qui participent. La solidarité est donc prise en charge en partie par la collectivité et l'initiative ne pèse ni sur les revenus des producteurs, ni sur le budget des autres abonnés.

Parole de producteur

Au démarrage, la Région a financé le poste de la salariée chargée de développer l'activité dans le cadre d'aides spécifiques aux associations. Notre objectif est d'atteindre un certain niveau d'activité, afin de pouvoir s'affranchir de ce soutien. Si la politique change, il faut que l'on puisse continuer à exister.



3/c.4. Quelle gouvernance pour ces projets de territoire et multipartenaires ?

La gouvernance désigne la façon dont est organisée la prise de décision au sein du collectif. Par qui sont prises les décisions? Qui fait les arbitrages nécessaires? Comment sont impliqués les différents acteurs? Quel système de prise de décision (représentation et poids) est-il le plus juste et équitable? Quelles procédures et instances de gouvernance le collectif va-t-il devoir créer pour ce faire? Quelles formes et fréquence pour les temps de concertation? Quelle formalisation?

Les circuits de proximité à dimension sociale rassemblant différents partenaires, la question de la gouvernance y est particulièrement importante. Selon la forme de projet retenu, les acteurs mobilisés et leur niveau d'implication, les choix d'organisations seront très variables :

- constitution d'une association ou d'une autre forme d'entité juridique au sein de laquelle tous les acteurs sont représentés au conseil d'administration et ont un droit de vote;
- définition d'un cadre partenarial conventionné ou non qui prévoit comment superviser l'action (par exemple désigner un pilote ou comité de pilotage), comment veiller à son bon déroulement, organiser les échanges entre partenaires, ...

La gouvernance doit être réfléchie afin de permettre le dialogue et la transparence, ainsi que la participation effective et la responsabilisation de tous. Elle doit également être définie dans un souci d'efficacité tout en permettant d'être garante de la cohérence du projet avec les objectifs et valeurs fondatrices : allier une activité économique à des objectifs sociaux et de solidarité. Dans ces conditions, le groupe sera plus à même de faire face à des difficultés et à accompagner intelligemment le projet dans ses évolutions : réorientation, ré-ajustement, développement, ...

Zoom sur les SCIC

La FNAB, dans sa réflexion sur l'organisation collective des producteurs, porte une attention particulière à un statut juridique particulier : **La Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC)**. Ce statut apparaît adapté à des démarches de structuration collectives pour le développement de systèmes de distribution innovant et qui s'inscrivent dans l'Économie sociale et solidaire.

La SCIC existe en France depuis 2001 (loi du 17 juillet 2001 modifiant la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, et confirmée par le décret du 21 février 2002). Elle s'inscrit complètement dans le champ de **l'économie sociale et solidaire**. Elle est une catégorie de coopérative constituée sous forme de société commerciale (SARL ou SA), à capital variable régie par le code du commerce et fonctionne comme toute entreprise soumise aux impératifs de bonne gestion et d'innovation.

La SCIC permet d'associer autour du même projet des acteurs multiples (salariés, bénévoles, usagers, collectivités territoriales, entreprises, associations, particuliers...) pour produire des biens ou services qui **présentent un caractère d'utilité sociale et répondent aux besoins collectifs d'un territoire** par la meilleure mobilisation possible de ses ressources économiques et sociales, et ce dans le respect des règles coopératives (1 personne = 1 voix, implication de tous aux décisions de gestion, implication de tous les associés à la vie de l'entreprise et aux décisions de gestion, maintien des résultats dans l'entreprise sous forme de réserves impartageables qui en garantissent l'autonomie et la pérennité, ...).

La SCIC s'inscrit dans une logique d'utilité sociale et de développement local et durable. Elle favorise une pratique de dialogue entre acteurs du développement. Elle permet donc d'entreprendre avec une approche globale, impliquant les différentes parties prenantes et plaçant l'économie au service d'une finalité sociale.

Pour aller plus loin

Plusieurs guides sont à votre disposition:

- SCIC: une entreprise d'utilité sociale au service du territoire
- Entreprendre en SCIC: le guide
- Organiser des circuits courts agricoles en Scic : une solution adaptée, mais exigeante. Quatre initiatives à la loupe. Fabien VALORGE – FN Cuma



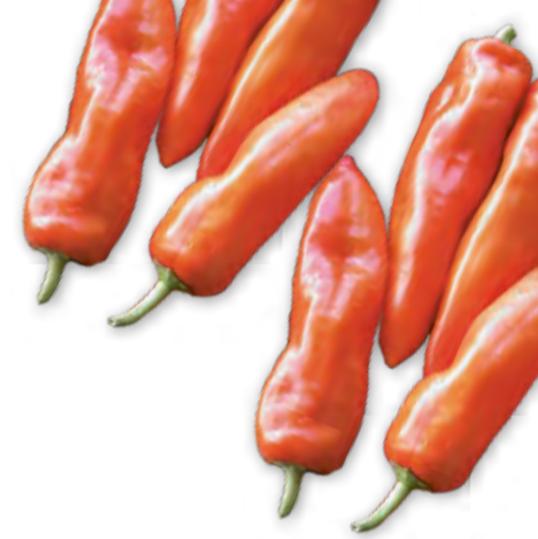
3/c.5. Assurer le suivi du projet et continuer à faire vivre le collectif

La faisabilité du projet doit bien entendu être évaluée en amont, mais il est important de ne pas oublier de mettre en place une méthodologie et des outils de suivi du projet. Le travail d'animation autour du projet ne prend pas fin à son lancement, bien au contraire. Entre conception du projet et fonctionnement opérationnel, des ajustements devront être faits et, ceci d'autant plus que les projets présentés ici restent encore largement expérimentaux.

Il convient donc de mettre en place des outils de gestion. Il est notamment conseillé d'établir :

- des prévisionnels relatifs à l'évolution de l'activité en lien avec les volumes et besoins d'approvisionnement et également en lien avec la projection budgétaire (évolution des charges et des recettes);
- des indicateurs de suivi économique, mais aussi d'impact social;
- un calendrier du suivi avec des bilans d'étape dont la fréquence au démarrage de l'activité doit permettre de réagir rapidement en cas d'écart avec le prévisionnel et de procéder à des réajustements, si nécessaire.

Il faut également porter une vigilance toute particulière à la vitesse de développement de ce type de projet et à son incidence. En effet, les projets débutent souvent à petites échelles et sont ensuite amenés à croître rapidement, se trouvant ainsi confrontés à de nouvelles problématiques (logistiques, financières, nouveaux membres, besoin d'embaucher ou d'augmenter le nombre de salariés, de créer une nouvelle structure...). Parallèlement, il est important que ne s'essouffle pas la volonté collective, y compris dans les moments de difficultés. Les producteurs doivent donc veiller à maintenir une bonne animation du collectif, mais aussi à bien intégrer les nouveaux membres qui rejoignent le projet.



4

RÉGION, DÉPARTEMENT, COMMUNE ET GROUPEMENT DE COMMUNES² : COMMENT LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES PEUVENT VOUS SOUTENIR ?

A

Motiver le soutien public

Les collectivités territoriales, par les objectifs qu'elles poursuivent et les moyens d'action dont elles disposent, ont vocation à valoriser et soutenir les projets exemplaires qui participent à l'intérêt général sur leur territoire.

Les projets de circuits de proximité à dimension sociale en agriculture biologique font sens sur un territoire et présentent des bénéfices multiples qui répondent aux enjeux des politiques territoriales de développement durable. Ils créent de l'activité économique, du lien social et génèrent de l'animation en zone rurale ou en quartier sensible. Ils participent à réduire les inégalités alimentaires à l'origine de problèmes de santé, à développer la solidarité entre acteurs pour mieux vivre ensemble sur le territoire tout en développant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. Les porteurs de tels projets, producteurs et partenaires, ont donc toute légitimité à se tourner vers l'acteur public au moment de mettre en place un circuit de proximité à dimension sociale en bio.

D'ailleurs, de nombreuses collectivités après avoir mis en place des actions pour favoriser l'installation de producteurs bio, structurer des filières dédiées ou encore introduire des produits bio locaux en restauration scolaire, sont aujourd'hui en demande de nouveaux projets participant également au développement territorial durable. Les circuits de proximité à dimension sociale en bio, de toute évidence, remplissent ce rôle.

² Par groupement de communes nous entendons tous les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) : métropole, communauté urbaine, communauté d'agglomération, communauté de communes, syndicat d'agglomération nouvelle et syndicats intercommunaux.



B

Quels types de soutien les collectivités peuvent-elles apporter?

Le soutien apporté par les collectivités peut prendre différentes formes pour les projets de circuits de proximité à dimension sociale.

Tout d'abord, l'acteur public peut être une interface qui permet dans un premier temps d'identifier puis d'entrer en relation avec d'autres structures (associations, maisons de quartier, écoles, maisons de retraite...). En allant plus loin, elles peuvent prendre part activement au travail d'élaboration du projet en animant des groupes de rencontres, en réunissant producteurs, partenaires et bénéficiaires et en les sensibilisant aux enjeux du territoire.

Les collectivités peuvent apporter par la suite des aides, directes ou indirectes :

- Location ou mise à disposition de biens : local, véhicule...
- Ingénierie, conseil, transmission de compétences : aide au montage d'un dossier, mise à disposition de personnel, par exemple une infirmière pour participer à une action de sensibilisation nutrition.
- Soutien financier : Le soutien financier peut être apporté au démarrage, pour le développement de l'activité, ainsi qu'à des actions ponctuelles spécifiques, comme la mise en place de cours de cuisine, ou d'une action de sensibilisation. Il peut être structurel, prenant en charge des frais de fonctionnement, lorsqu'il s'agit de mettre en place une activité de réinsertion, mais aussi d'accessibilité comme la prise en charge d'une partie du coût des Bio cABas accessibles.

Enfin les collectivités contribuent à valoriser les initiatives en les mettant en avant dans leurs supports de communication, mais également lors de manifestations, par exemple en faisant appel à la structure pour fournir les buffets.

C

À qui s'adresser?

Il est légitime de solliciter les collectivités territoriales pour demander un soutien, mais face à leur nombre et à leurs nombreuses activités, à qui s'adresser ?

4/c.1. Ne fermer aucune porte

Les circuits de proximité à dimension sociale, de par leurs enjeux multiples, peuvent s'inscrire dans différentes politiques sectorielles : économie, économie sociale et solidaire (ESS), action sociale, politique de la ville. Au sein des collectivités de nombreux services, au-delà de celui de l'agriculture, peuvent donc être des interlocuteurs privilégiés et apporter un soutien à un tel projet.

4/c.2. Identifier les bons services, les interlocuteurs susceptibles d'être les plus réceptifs au projet

Les collectivités pouvaient jusqu'à présent se saisir de tous les sujets qui concernent leur territoire. La réforme des collectivités territoriales engagée en 2010 tend à recentrer les compétences de chacune, afin qu'à terme il n'y ait plus de "doublet" entre les différents échelons territoriaux et qu'il soit plus facile d'identifier le bon interlocuteur selon le domaine d'action.

Au regard de cette évolution le tableau ci-dessous présente de manière non exhaustive les principaux domaines de compétence de chaque collectivité dans lesquels les projets de circuits de proximité à dimension sociale peuvent s'inscrire. Sur la base des expériences recensées³, les cadres d'actions et de soutien sont également illustrés par des exemples.

| | PRINCIPAUX DOMAINES DE COMPÉTENCE | LEVIERS D'ACTION | EXEMPLES |
|--|--|--|--|
| POUR L'ENSEMBLE DES COLLECTIVITÉS | Politiques territoriales de développement durable Politiques d'Économie Sociale et Solidaire | Agenda 21, Plan climat... Possibilité de financement dans le cadre d'un programme leader ... | La ville de Lille soutient les bio cABas dans le cadre de son programme de développement de l'ESS et de son Agenda 21, |
| LE CONSEIL RÉGIONAL | Politique économique | Développement économique, principalement service ESS. Aide à la création d'entreprises, subventions pour investissement, financement d'emplois aidés... | La Région PACA accompagne l'association Solid'Arles dans le cadre de son Programme Régional d'ESS (PROGRESS). |
| LE CONSEIL GÉNÉRAL | Politique sociale | Pilotage de la politique d'insertion, aides pour les actions à destination de publics RSA et de jeunes en recherche d'emploi. | Le Conseil Général d'Ardèche, service insertion/action sociale, finance une partie du prix des paniers solidaires proposés par le Jardin de Cocagne le Terreau. |
| LA COMMUNE ET SES GROUPEMENTS | Politique de la ville | Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) : définit les quartiers prioritaires, leurs besoins spécifiques (ex: en terme de santé). Soutien aux initiatives dans ces quartiers. | Dans le cadre des ateliers Santé-ville, un volet du CUCS de la ville de Saint-Etienne soutient l'association «De la ferme au quartier» pour les actions que celle-ci mène dans les quartiers autour de l'alimentation. |
| | Action sociale | Les Centres Communaux ou Intercommunaux d'Action Sociale (CCAS et CCIS) peuvent être des relais auprès des publics fragiles. Ils aident à l'animation de rencontres, mise à disposition de locaux, financement de paniers à prix réduits... et délivrent également des chèques alimentaires. | Le CCAS d'Arles a participé à l'organisation de rencontres entre producteurs, consommateurs en difficulté et associations. Ces rencontres ont donné naissance au projet Solid'Arles. |



³ Circuits de proximité à dimension sociale en agriculture biologique - Recueil d'expériences innovantes - 2011- FNAB

4/c.3. Identifier les politiques transversales des territoires

Le mode de gestion des collectivités territoriales évolue depuis plusieurs années. De plus en plus, ces dernières cherchent à s'organiser en "mode projet", ce qui implique de profondes mutations dans leur façon de travailler. Plutôt que de travailler par politique sectorielle, le mode projet consiste à identifier les besoins du territoire, à fixer des objectifs à atteindre et à mettre l'ensemble des compétences au service de sa réalisation. Pour ce faire, les collectivités peuvent se baser sur la mise en place d'un Agenda 21, d'un Plan Climat, d'un programme LEADER ou encore d'une politique d'Économie Sociale et Solidaire. Ces cadres d'action de par leur multifonctionnalité sont tout à fait pertinents pour y inscrire des projets de circuits de proximité à dimension sociale en bio.



Autres pistes : Parcs Naturels Régionaux, Pays et Agences de l'eau

Les Parcs Naturels Régionaux (PNR) et les Pays ne sont pas des collectivités territoriales, mais des territoires de projets. Leur périmètre n'est pas celui d'une entité administrative, mais correspond à un ensemble naturel, géographique ou social cohérent. Ils ne disposent pas d'outils réglementaires, mais ont cependant des moyens d'animation pour mettre en œuvre des projets sur leur territoire.

Les Parcs Naturels Régionaux (PNR) sont soucieux de préserver les équilibres écologiques et le patrimoine local. De nombreux parcs portent un intérêt particulier à l'agriculture biologique et aux circuits courts. Ils possèdent une bonne connaissance du territoire, une culture du travail participatif et ils sont en mesure d'animer ou d'accompagner des groupes d'acteurs sur ces thématiques. Il est à noter également qu'une charte de PNR peut être labellisée Agenda 21. Chaque PNR est géré par un syndicat mixte composé des représentants des collectivités (Régions, Départements, Communes).

www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr

Les Agences de l'eau sont quant à elles des établissements publics chargés de la gestion de l'eau sur leurs bassins hydrographiques. Dans le cadre de la protection de la ressource en eau, elles se sont positionnées sur l'accompagnement à la conversion biologique. Certaines commencent également à apporter un appui à la structuration de filières, vu comme un levier de développement de l'agriculture biologique, et ceci en complémentarité des collectivités.

www.lesagencesdeleau.fr

Bon à savoir : Réflexion autour des "Pôles Territoriaux de Coopération Économique (PTCE)"

Les collectivités s'interrogent aujourd'hui sur la manière d'encourager des projets de coopération économique sur leur territoire. Le labo de l'ESS a entamé en 2011 un travail de mise en lumière de tels projets, sous l'appellation de "Pôles Territoriaux de Coopération Économique".

Les PCET sont définis par le labo de l'ESS comme des regroupements, sur un territoire donné, d'initiatives, d'entreprises et de réseaux de l'ESS associés à des PME socialement responsables, à des collectivités locales, à des centres de recherche et des organismes de formation. Ils mettent en œuvre une stratégie commune et continue de coopération et de mutualisation au service de projets économiques innovants de développement local durable. Dix-huit expériences témoins ont été étudiées par le labo de l'ESS et ces démarches intéressent d'ores et déjà l'Etat et les collectivités territoriales qui souhaitent les voir se développer et sont prêt aujourd'hui à mettre en œuvre des moyens.

Parce que le secteur agricole a lui aussi tout à gagner à créer des dynamiques de coopération et de mutualisation économiques, il peut apporter sa contribution à l'expérimentation d'un nouveau modèle économique. Les circuits de proximité à dimension sociale s'y prêtent particulièrement, et il peut être intéressant de les faire connaître auprès des collectivités comme des modèles de PTCE pour leur territoire.

<http://www.lalabo-ess.org/?-Les-Poles-territoriaux-de,36->



4/c.4. Convaincre!

Les collectivités possèdent de nombreux cadres d'action pour soutenir des projets innovants, il vous faudra cependant les convaincre de l'intérêt du projet pour le territoire! Une fiche pratique a été conçue pour vous apporter des arguments en faveur des circuits de proximité à dimension sociale en agriculture biologique à faire valoir face à vos interlocuteurs.

• **Fiche pratique n°5 – Motiver le soutien public : argumentaire en faveur des circuits de proximité à dimension sociale**

Une seconde boîte à outils, à destination des collectivités a également été réalisée par la FNAB. Elle est téléchargeable sur son site internet www.fnab.org (rubrique nos publications) et vous pouvez inviter vos interlocuteurs à la consulter.

Annexes

Glossaire

A

ADEAR : Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural
AFIP : Association de Formation et d'Information Pour le développement d'initiatives rurales
AFOCG : Association de Formation Collective à la Gestion
AMAP : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne
ANDES : Association Nationale des Epiceries Solidaires
APES : Acteurs Pour une Économie Solidaire
API : Allocation Parent Isolé
ARDEAR : Association Régionale pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural
ARF : Association des Régions de France
ARS : Agence Régionale de Santé

C

CAF : Caisse d'Allocations Familiales
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
CERDD : Centre de Ressources du Développement Durable
CIAS : Centre Intercommunal d'Action Sociale
CIVAM : Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural
CUCS : Contrat Urbain de Cohésion Sociale
CNEI : Comité National des Entreprises d'Insertion
CUI : Contrat Unique d'Insertion
CRALIM : Comité Régional de l'ALIMENTATION
CRESS : Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire

D

DLA : Dispositif Local d'Accompagnement

E

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale
EPODE : Ensemble Prévenons l'Obésité Des Enfants
ESAT : Établissement et Service d'Aide par le Travail
ESS : Économie Sociale et Solidaire
EUFIC : Européen Food Information Council

F

FADEAR : Fédération des associations pour le développement de l'emploi agricole et rural
FAJ : Fond d'Aide aux Jeunes
FAO : Food and Agriculture Organization
FNAB : Fédération Nationale d'Agriculture Biologique
FSE : Fond Social Européen

G

GAB : Groupement des Agriculteurs Biologiques
GRAB : Groupement Régional d'Agriculture Biologique
GIE : Groupement d'Intérêt Economique

I

IAE : Insertion par l'Activité Economique
IREPS : Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé

M

MSA : Mutualité Sociale Agricole

O

OEPB : Organisation Economique de Producteurs Bio

P

PAAD : Plan d'Aménagement et de Développement Durable
PACA : Provence-Alpes-Côte-d'Azur
PCET : Plan Climat Energie Territorial
PDI : Programme Départemental d'Insertion
PLDE : Plan Local de Développement Economique
PLIE : Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PNA : Programme National pour l'Alimentation
PNS : Programme National Nutrition Santé
PNR : Parc Naturel Régional
PME : Petites et Moyennes Entreprises
PROGRESS : Programme Régional d'Économie Sociale et Solidaire (en région Provence Alpes Côte d'Azur)
PCTE : Pôles Territoriaux de Coopération Economique

R

RMI : Revenu Minimal d'Insertion
RSA : Revenu de Solidarité Active
RTES : Réseau des Territoires pour une Économie Solidaire

S

SA : Société Anonyme
SAFER : Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
SARL : Société A Responsabilité Limitée
SCI : Service Civique International
SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif
SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
SRADT : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire
SRDE : Schéma Régional de Développement Economique
SRU : loi Solidarité et Renouveau Urbain

U

UTA : Unité de Travail Annuel

Z

ZAC : Zone d'Activité Commerciale
ZUS : Zone Urbaine Sensible

N°1

Accessibilité ou Insertion : quelle forme peut prendre un projet de circuit de proximité à dimension sociale?

Les formes que peuvent prendre les projets de circuits de proximité à dimension sociale en agriculture biologique sont variées. Chaque projet est singulier, chaque action sociale attachée à un contexte unique. Dans le cadre de cette boîte à outils, deux grands champs de l'action sociale ont été abordés : l'accessibilité et l'insertion, car ils trouvent toute leur cohérence à être associés avec des démarches de valorisation des produits bio en circuits de proximité.

Cette fiche a pour objectif d'alimenter la réflexion pour l'émergence de tels projets. Une typologie des projets mis en place et les points d'attention associés sont présentés. Ils s'appuient sur l'analyse des cinq projets présentés dans ce guide.

Elle n'est pas exhaustive, le champ des possibles pour ce type de projet étant encore à explorer !

L'insertion

Des liens existent entre insertion sociale et agriculture biologique. Les jardins de Cocagne et les autres structures d'insertion par le maraîchage biologique l'expérimentent au quotidien ainsi que certains agriculteurs bio sur leur ferme. L'émergence d'un circuit de proximité à dimension sociale en bio autour d'une organisation collective permet de renforcer ces liens, entre le monde agricole et celui de l'insertion.

Les producteurs organisés collectivement peuvent travailler avec des structures d'insertion et ainsi permettre la création d'emplois en insertion, mais aussi leur meilleure imbrication dans les secteurs d'activité économique. Ces expériences humaines sont dans la majorité des cas riches de sens pour les deux parties.

Concrètement, intégrer l'insertion dans un projet de valorisation de produits biologiques peut signifier :

Les paniers sont fournis par des producteurs et des Jardins de Cocagne, sur un même pied d'égalité. Le principe est simple : les prix sont identiques pour les producteurs et les jardins de Cocagne. Sans aucun doute, c'est un des facteurs de réussite du projet. Au début les producteurs ont fait des tentatives de comparaison : "vous avez des aides que nous n'avons pas". Certes, les Jardins de Cocagne ont des subventions, mais ils travaillent avec des personnes qui sont éloignées du monde du travail et qui à leur arrivée ne connaissent pas le métier. Aujourd'hui n'y a pas d'inimitié entre les producteurs et les jardins d'insertion.

Parole de
producteur

A• Associer agriculteurs bio, jardins de Cocagne, ESAT, ou structures d'insertion au sein d'un même groupement pour commercialiser et valoriser en commun.

Cette étape n'est pas forcément évidente pour les producteurs, qui ont surtout l'habitude de travailler entre pairs. Elle nécessite de s'organiser avec des structures différentes, qui n'ont ni les mêmes contraintes ni les mêmes habitudes de travail et nécessite de lever certains préjugés. Les producteurs peuvent se sentir mis en concurrence avec des structures qui n'ont pas les mêmes problématiques de gestion, les mêmes contraintes de travail et financières. Travailler avec des structures d'insertion demande donc de développer une connaissance mutuelle.

B• Travailler avec une structure d'insertion pour le conditionnement et la livraison des produits.

Dans le cas d'une activité collective de vente de produits sous forme d'abonnement à des paniers, un travail avec des structures d'insertion peut être au bénéfice des deux parties. Il est possible de s'appuyer sur des précédents, puisque de telles expériences ont déjà été mises en place avec succès. Les consommateurs témoignent d'un engouement nouveau pour ce type d'achats solidaires et se montrent généralement sensibles à la dimension "insertion".

Le travail avec des structures d'insertion sur ces projets est donc pertinent, mais doit être bien réfléchi par les producteurs car ce n'est pas sans incidence sur l'organisation du travail. Les producteurs auront à s'interroger sur la relation qu'ils souhaitent établir avec la structure d'insertion, qui peut aller de la simple prestation de service à la co-gestion du projet. Le travail avec la structure d'insertion pose des questions au quotidien : cela va-t-il demander une adaptation des producteurs ? Comment se définissent les prix ? Comment ne pas mettre en danger les structures en cas de variation de l'activité ?

EXPÉRIENCE

Le conditionnement des "Paniers Bio du Val de Loire" est réalisé par deux associations d'insertion, dont une créée pour cette activité spécifique. Son activité n'est donc pas considérée comme une simple prestation de service. La viabilité des structures d'insertion est essentielle dans l'organisation de l'activité de Val Bio Centre. Cela se traduit dans les décisions stratégiques, par exemple pour la construction du prix de vente :

"Sur la base d'un prévisionnel annuel du nombre de paniers, la prestation de distribution est définie. Si le nombre de paniers vendus est inférieur au prévisionnel, Val Bio Centre paye quand même la prestation à hauteur prévue. A l'inverse, si plus de paniers sont vendus, ce qui arrive souvent, la structure d'insertion, dont les charges fixes sont déjà couvertes, ne nous facture plus la prestation qu'à moitié prix pour les paniers supplémentaires".

Voir fiche expériences les Paniers Bio du Val de Loire, les Paniers Bio solidaires et les Bio cABas accessibles.

L'accessibilité

Des actions très diverses pour plus d'accessibilité peuvent être mises en place, mais avant de définir les formes du projet, il est important de s'interroger sur ce qu'est l'accessibilité.

1. L'accessibilité par le prix

Selon l'édition 2011 du Baromètre de consommation et de perception des produits biologiques en France réalisé par l'Agence Bio, 4 Français sur 10 déclarent consommer des produits biologiques au moins une fois par mois, dont la moitié au moins une fois par semaine. Le principal frein à l'achat de produits biologiques reste encore le prix pour 77% des non-acheteurs, même si dans le même temps, 36% des Français considèrent qu'il est normal de payer plus cher un produit biologique.

Le prix des produits biologiques est présenté comme l'un des principaux freins à leur consommation. Des initiatives portées par les collectivités sont déjà en œuvre pour rendre accessibles ces produits à tous, notamment via la restauration collective scolaire.

Rendre les produits biologiques financièrement accessibles n'est pas faire des produits bio "à prix bradés" qui ne rémunèrent pas les producteurs, mais travailler en lien avec l'aide alimentaire et repenser les mécanismes de solidarité. On s'aperçoit que pour les populations les plus défavorisées, c'est parfois l'accès en général aux produits alimentaires qui pose problème, principalement en ce qui concerne les fruits et légumes. Il faut donc s'interroger sur des systèmes justes pour le producteur et le consommateur, ainsi que sur le rôle des pouvoirs publics dans ces dispositifs.

Différents mécanismes sont expérimentés pour proposer des prix plus accessibles. En voici quelques-uns :

A • Un échelonnage des prix en fonction des revenus

Chaque consommateur paye en fonction de ses revenus un prix plus ou moins élevé. Cela revient à faire financer la solidarité par les clients. Cela soulève plusieurs questions :

- **Les consommateurs sont-ils prêts à payer cette solidarité ?** Un tel système nécessite un assentiment fort de la part des acheteurs. Il ne peut se faire que dans un cercle d'adhérents qui acceptent ce principe de solidarité.
- **Quel échelonnage des prix est le plus juste ?** Il faut par exemple veiller à ce qu'un double tarif ne polarise pas les consommateurs entre eux : des consommateurs très modestes qui bénéficient d'un tarif "préférentiel" et des consommateurs très aisés, capables de payer le surcoût et excluant ainsi toute une frange intermédiaire.
- **Comment définir le prix à payer pour chacun ?** Il est difficile de faire un prix échelonné dans le sens où cela suppose que chacun déclare ses revenus pour faire un gradient social. Une double tarification (tarif normal/ tarif réduit) est plus facile à mettre en place, il faut néanmoins définir les conditions d'accès au tarif réduit : présentation d'un justificatif de RSA ? Selon un certain barème social ? Il faut aussi s'interroger sur qui est compétent pour établir et réguler un tel dispositif, cette tâche peut être accompagnée voire déléguée. La Caisse d'Allocations Familiales par exemple peut vous aider à établir des barèmes.

EXPÉRIMENTATIONS

Certaines Amap ont débuté une réflexion sur des prix différenciés de paniers. Il en ressort effectivement que tous les consommateurs ne sont pas prêts à présenter un justificatif de revenu. Il peut être adopté un système volontaire, où les consommateurs n'ont pas à faire preuve de leur revenu, mais s'inscrivent dans la catégorie de prix qui semble leur convenir. L'Amap Patate douz' propose aux consommateurs de participer au système de prix progressifs ou non. Ceux qui souhaitent participer peuvent soit calculer leur revenu annuel disponible, soit payer d'emblée le prix "plafond", correspondant à la catégorie de revenus la plus élevée.

Retrouver cette expérience dans "circuits de proximité à dimension sociale en Agriculture Biologique - Recueil d'expériences innovantes."

- **Comment mettre en place un système qui ne stigmatise pas les personnes ?** Il est important également qu'un système de tarification sociale ne désigne pas explicitement les personnes qui en ont besoin. L'association Solid'Arles a mis en place un système de paiement, qui permet d'appliquer à la caisse le prix qui correspond à l'adhérent enregistré sans présenter à nouveau un justificatif de revenu.

B • Des produits financés

Pour pouvoir proposer des produits ou des paniers de produits à un tarif réduit aux personnes en difficulté, une autre solution est de faire financer la différence par des soutiens privés ou publics, le plus couramment une collectivité territoriale, mais pas uniquement. La MSA par exemple a déjà financé des opérations de paniers solidaires. Ce système, s'il semble plus facile à gérer pose néanmoins des questions. Comme précédemment, il faudra définir qui aura accès au dispositif et sous quels critères. L'intervention externe pose aussi la question de la pérennité de l'aide apportée : quel financement de l'action sur la durée ?

C • Proposer un paiement en bons alimentaires

Plusieurs organismes, notamment les CCAS et des associations comme la Croix Rouge ou le Secours Populaire, accordent des bons d'achats alimentaires aux familles aux faibles ressources. Un partenariat peut être envisagé avec ces organismes pour rendre les achats possibles avec ces bons aux produits que vous commercialisez. Cette solution n'est cependant que partielle, et il se peut que les personnes concernées ne témoignent pas le désir de faire cet usage de bons alimentaires, ayant des habitudes de consommation qui en sont très éloignées.

D • Proposer des formules prix adaptées au public

La formule proposée pour des paniers peut être adaptée aux publics. Ainsi Val Bio Centre propose un panier spécial pour les étudiants, deux fois moins volumineux, il est plus adapté à leur consommation et à leur budget. Adapter la formule peut aussi vouloir dire échelonner les paiements ou demander des engagements de moindre durée pour des personnes qui ont une faible visibilité sur leurs ressources. Ce type d'action est plus facile à développer dans un second temps, lorsque la structure gère davantage de volume et a déjà une activité économique stable, afin de ne pas alourdir trop les coûts de gestion et de ne pas mettre le modèle économique de la structure en péril.



2. L'accessibilité par l'éducation populaire

Le coût des produits n'est pas le seul frein. Des initiatives de paniers de légumes bio financés par le Centre Communal d'Action Sociale ont pu se révéler être des échecs, car les personnes ne venaient pas les chercher. Ainsi Jessika Zaoui du Gabnor témoigne dans le film sur les Bio cABas accessibles :

“On s'est rendu compte au début du projet que proposer les paniers sans forcément amener d'animations pédagogiques à côté, ça ne suffisait pas du tout à induire un changement de pratiques. On pouvait proposer les produits bio bradés ou même gratuits, personne n'en voulait. C'est vrai que les générations d'aujourd'hui n'ont pas forcément bénéficié d'une transmission culinaire de leurs parents et de leurs grand-parents. Un autre obstacle qu'il nous faut lever c'est la néophobie, c'est-à-dire la peur de manger un aliment qu'on ne connaît pas”.

Ainsi, l'inégalité face aux pratiques alimentaires relève aussi d'une inégalité culturelle et d'un manque de connaissances sur les produits. On observe ainsi que les personnes en situation de précarité consomment moins de légumes, pour des raisons financières mais aussi de perception, et d'habitudes. Ces personnes ont alors une alimentation déséquilibrée sur un plan nutritionnel et l'on constate par exemple des taux d'obésité chez l'enfant plus élevés dans les quartiers les plus défavorisés. Pour revenir sur ces habitudes alimentaires et pour sensibiliser à une alimentation locale et respectueuse de l'environnement, un travail de pédagogie est nécessaire. L'expérience nous montre aussi que ce travail sur l'alimentation permet aux personnes de gagner en estime d'elles-mêmes.

“Des valeurs, des idéaux et l'influence sociale liés aux niveaux d'éducation et de revenus conditionnent nos habitudes alimentaires, y compris notre consommation de fruits et de légumes.” European Food Information Council (EUFIC)

Pour améliorer durablement l'alimentation des personnes en situation de précarité alimentaire, il est donc nécessaire d'agir également sur :

- les connaissances en matière de nutrition ;
- la transmission de savoir-faire culinaires dans les familles ;
- les modes de vie (place accordée au repas, temps consacré à la cuisine...);
- les idées reçues et les représentations (les légumes ne nourrissent pas, les produits de qualité ne sont pas pour moi) ;
- la connaissance des lieux de commercialisation locaux (connaissance des producteurs, magasins de proximité dans les quartiers).

Différents dispositifs sont expérimentés. En voici quelques-uns :

A • Mettre en place des cours de cuisine.

C'est l'expérience qu'a tentée le Gabnor en partenariat avec le Conseil Général du Nord. Des cours collectifs de cuisine autour du panier, avec parents et enfants, sont proposés aux familles participantes dans les centres sociaux et maisons de quartier.

B • Mettre en place des animations pédagogiques autour de la vente de paniers.

L'association “De la ferme au quartier” organise des animations autour de l'alimentation, avec des ateliers cuisine, des échanges de recettes, des pique-niques, des rencontres avec les producteurs ou encore des débats.... Ces activités permettent en outre de ranimer le quartier, classé Zone Urbaine Sensible, dans lequel le magasin a été ouvert.

C • Garantir la présence d'au moins un producteur au moment des distributions de paniers, pour pouvoir échanger sur les pratiques agricoles biologiques.

À Saint-Etienne, un producteur est présent à chaque distribution de paniers par l'association “De la ferme au quartier”. Une relation qui plait autant aux producteurs qu'aux clients.

3. L'accessibilité par la proximité géographique et sociale

L'accessibilité aux produits biologiques et locaux n'est pas encore possible partout, en particulier les systèmes de vente directe qui permettent de créer des liens entre producteurs et consommateurs. Bon nombre de personnes n'ont pas connaissance des lieux de distribution ou n'ont pas les moyens de s'y rendre. Il apparaît donc important de mener un travail pour faire arriver les produits biologiques en circuit court au cœur des villes, dans les milieux ruraux isolés et auprès des populations à mobilité réduite.

Différents dispositifs sont expérimentés. En voici quelques-uns :

A • Faire entrer les produits biologiques locaux au cœur des quartiers populaires.

Cela peut être l'ouverture d'un magasin ou la distribution de paniers au cœur des quartiers. De la ferme au quartier et Solid'Arles en ont fait l'expérience réussie en s'implantant dans des “Zones Urbaines Sensibles (ZUS)” et ont vu naître l'engouement autour du projet.

L'ouverture d'un magasin ou d'un point de distribution ne peut cependant pas se faire de façon ad hoc, il est important de bien connaître le contexte social, de s'appuyer sur les associations locales et de proposer un projet adapté. Les producteurs et leurs partenaires devront donc également se concentrer sur les activités pédagogiques et le système de prix qu'ils proposeront aux habitants (voir accessibilité par les prix et accessibilité sociale par l'éducation populaire).

Un travail sur la gamme de produits peut également être mené. Ainsi l'association De la ferme au quartier propose désormais des produits halal pour les personnes qui le souhaitent.

B • Approvisionner des zones rurales isolées et livrer les personnes dépendantes

Les zones rurales bien que plus proches des producteurs n'ont pas forcément des habitudes d'achat en direct et dans beaucoup de petits villages les commerces de proximité ont disparu. En outre, certaines personnes âgées ou à mobilité réduite, principalement en milieu rural, sont en partie dépendantes de systèmes de livraison à domicile, qui ne proposent pas forcément de produits biologiques locaux. Des points relais en zone rurale, un système d'épicerie itinérante ou des livraisons à domicile peuvent être des formes d'action possible. Les producteurs et leurs partenaires doivent cependant bien mesurer le coût logistique que représentent ces types de systèmes.

L'association d'insertion 3A dans le Nord-Pas-de-Calais est en train de développer un projet de “bio-bus” pour collecter les produits des agriculteurs biologiques locaux et les livrer dans les villages.

Voir fiche Solid'Arles, De la ferme au quartier, Bio cABas accessibles



Les questions clefs pour démarrer un travail collectif

Intégrer une dimension sociale à un projet collectif de commercialisation en circuit de proximité est un projet spécifique en soi. Durant la phase de réflexion au sein du collectif de producteurs, il est important de prendre la mesure de ces spécificités et de leurs incidences.

Les spécificités d'un projet de circuit de proximité à dimension sociale en bio :

- Un champ d'action nouveau pour des producteurs : cela nécessite de s'interroger sur sa légitimité à intervenir, la plus-value que peut apporter l'agriculture biologique et comment concilier des objectifs sociaux et de solidarité avec une activité économique ;
- L'ouverture vers d'autres secteurs d'activités, qui ne peut se faire sans la volonté d'apprendre à travailler avec des acteurs de cultures différentes ;
- Des démarches ancrées dans le territoire et dépendantes du contexte local. Il est difficile de reproduire un schéma opérationnel existant tel quel. Le projet doit être construit en fonction des « ressources » territoriales.

Quelques points d'attention pour entamer une réflexion sur la mise en place d'une action sociale

Voici quelques questions qui peuvent permettre d'ouvrir le débat du projet social.

Pourquoi un projet social ? Aborder la question d'un projet social revient à porter le débat sur le rôle des agriculteurs dans le territoire. Quelle place nous, acteurs du monde agricole, souhaitons-nous occuper ? Quels champs d'action voulons-nous investir ? Que pouvons-nous apporter ?

Perceptions. Quelles idées nous faisons-nous d'un projet social ? Quelles perceptions avons-nous des actions et des acteurs du social ? Que va représenter pour nous, par exemple, le fait de travailler avec une structure d'insertion ?

Remarque : n'hésitez pas à alimenter la réflexion avec des témoignages, des exemples d'initiatives, ou à faire intervenir un acteur social.

Voir *fiche d'expériences et fiche pratique n°1*

Comment rendre compatible l'action sociale avec les objectifs économiques de la structure ?

L'action sociale ne doit pas ponctionner la rémunération des producteurs. Au contraire, l'objectif est de construire un débouché qui soit juste pour le producteur et le consommateur et la solidarité doit se concevoir de manière réciproque. Il est important à ce stade que le groupe réfléchisse à ses besoins en terme de structuration économique et de commercialisation et à la manière dont une action sociale pourrait y être attachée.

Le collectif doit-il et peut-il porter le projet ?

Un collectif de producteurs peut participer à un projet social sans forcément le porter. Il convient que les producteurs s'interrogent sur la légitimité et la capacité du collectif à porter le projet. Est-ce à nous de porter le projet ? Quelles conséquences pour la structure ? Sont-elles acceptables pour le groupe ? Ces choix risquent-ils de perturber l'organisation existante ?

EXPÉRIENCE

Dans les projets Val Bio Centre et Paniers bio solidaires, ce sont les organisations économiques de producteurs bio qui ont impulsé et porté le projet. L'initiative des Bio cABas accessibles a été portée principalement au niveau du Gabnor, une structure de développement, et de Norabio, un groupement économique de producteurs bio. Enfin, une association comme « De la ferme au quartier » à Saint-Etienne a été portée par des consommateurs, soucieux de faire le lien entre le monde agricole et les quartiers populaires. La gouvernance du projet se pose à chaque fois en des termes différents, mais les producteurs ont toujours une place à y trouver.

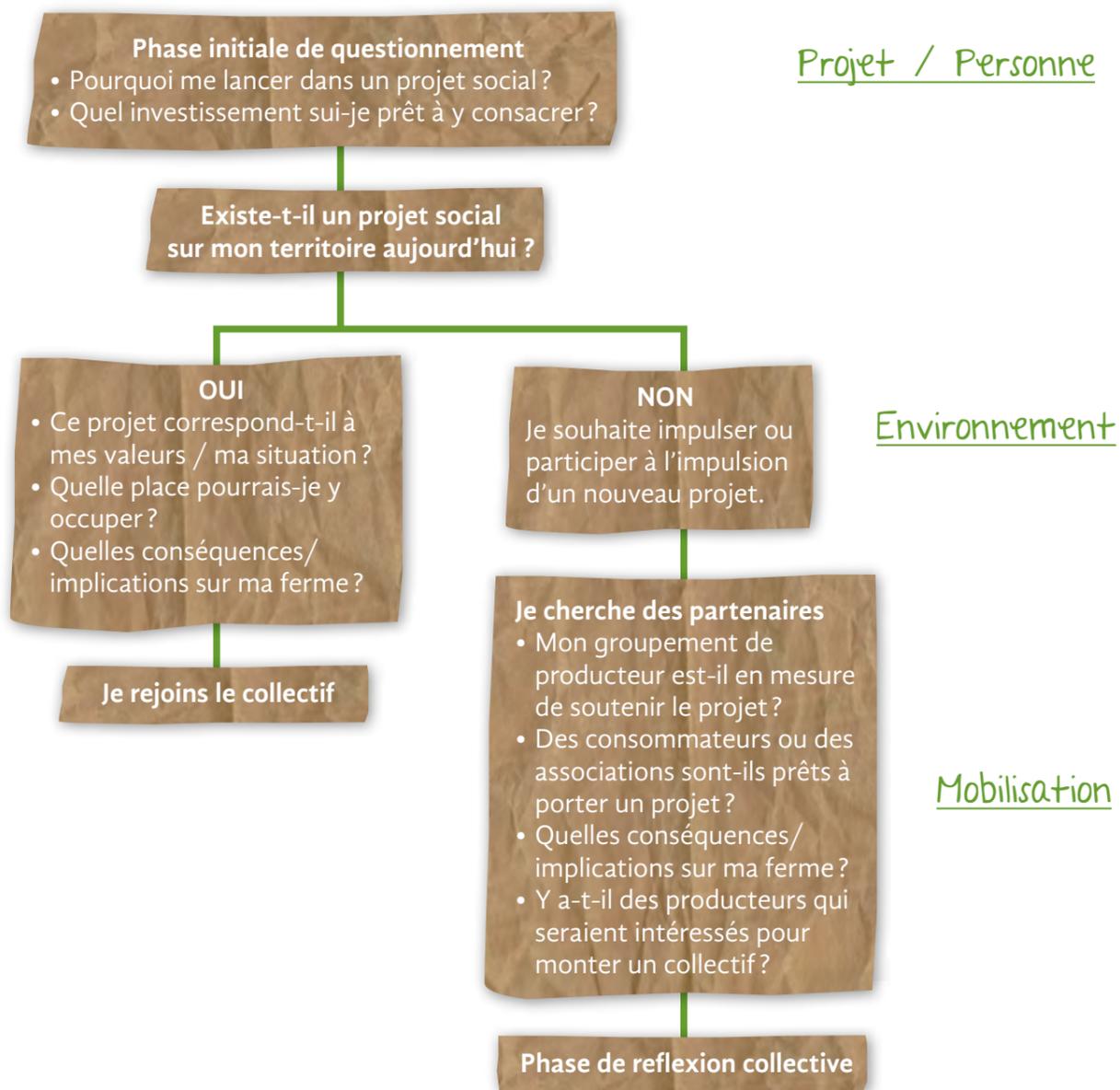
Quelle implication des producteurs dans le projet ?

La création et la vie d'un projet demandent beaucoup d'énergie et la volonté du groupe est un gage de réussite. Il est important de définir en amont les rôles de chacun et de mesurer le niveau d'implication nécessaire. La place des producteurs et les degrés d'investissements peuvent être variés : approvisionnement, fonctions de gestions... Quel investissement sommes-nous prêt à fournir ? Quelles compétences particulières seront nécessaires ? Sommes-nous en mesure de les apporter ?



PRODUCTEURS :
se poser les bonnes questions
sur la ferme avant de s'engager

Du questionnement individuel
au projet collectif :



Se poser les bonnes questions
sur la ferme avant de s'engager

Définir un projet collectif va de pair avec une réflexion personnelle à mener au niveau de la ferme. Le projet collectif ne peut exister que parce qu'il est porté par des producteurs qui y croient et qui s'y investissent. Il est nécessaire que tous se retrouvent dans le projet. Qu'il s'agisse de rejoindre un projet existant ou de participer à l'élaboration d'un nouveau, il est important que dans chaque ferme, producteurs, associés, conjoints s'interrogent ensemble sur leurs motivations, les conséquences du projet pour l'exploitation, la forme d'engagement qui leur convient le mieux.

Motivations

L'adhésion au projet de la structure est la base d'un travail collectif. Au moment de rejoindre le projet et à toutes les étapes de son montage, le chef d'exploitation et le cas échéant, les associés, le conjoint, les salariés doivent avoir le sentiment de se retrouver dans le projet.

Quelles sont mes / nos motivations?

À titre personnel, l'accompagnement des personnes en insertion fait partie de mes préoccupations. Mon épouse a été directrice d'une structure d'insertion et je connais de nombreux acteurs du social.

Parole de producteur

Adaptation

S'engager dans un nouveau projet peut signifier des modifications dans la façon de travailler sur la ferme. Les conséquences en termes de travail et d'organisation de la participation au projet doivent être mesurées en amont.

Quelle nouvelle organisation, quelles nouvelles tâches et quelles implications économiques sur la ferme?

J'ai arrêté de fournir un important client pour approvisionner les paniers collectifs. J'ai fait ce choix, car ce projet a une finalité éthique, et je sais que la structure ne laissera pas tomber ses partenaires du jour au lendemain.

Parole de producteur

Engagement

Les types d'engagements peuvent être très divers en fonction des compétences, des disponibilités et des envies de chacun. Prendre des responsabilités dans la gestion de la structure ou simplement livrer les produits, consacrer du temps aux rencontres avec les consommateurs, ... Ces engagements peuvent également être amenés à évoluer au fil du temps, la rotation des postes est importante pour le dynamisme de la structure.

Quelle sera ma/notre contribution au projet? Quel temps y sera consacré? Qui s'en charge si plusieurs personnes travaillent sur la ferme? Est-ce que tous l'acceptent et en mesurent les incidences?

Je ne me suis investi dans aucun des bureaux jusqu'à présent, parce que j'ai une grande famille qui demande du temps. Je réserve cet engagement pour plus tard, lorsque les enfants seront grands.

Parole de producteur

N°4

Motiver le soutien public : argumentaire en faveur des circuits de proximité à dimension sociale

Au-delà d'acteurs de l'agriculture biologique, des partenaires d'autres secteurs d'activité sont à mobiliser pour faire aboutir et contribuer à la réussite des circuits de proximité à dimension sociale en agriculture biologique.



A • Les partenaires du monde agricole

Les groupements d'agriculteurs biologiques (GAB) regroupent des producteurs bio, accompagnent le développement de la bio sur leur territoire via un appui à la conversion et à la structuration des filières bio locales. Ils sont fédérés à l'échelle régionale (GRAB) et à l'échelle nationale (FNAB). A l'échelle de ce réseau, plusieurs personnes travaillent sur les circuits de proximité.

www.fnab.org

Les ADEAR et les ARDEAR, associations départementales et régionales pour le développement de l'emploi agricole et rural, accompagnent les paysans porteurs d'actions de développement. Ce mouvement, né de la Confédération Paysanne, promeut les pratiques paysannes sur le terrain, par mise en réseau des expériences et par l'impulsion de dynamiques pour faire évoluer les idées. Elles sont fédérées à l'échelle nationale au sein de la FADEAR.

<http://www.fadear.org/>

Les CIVAM (Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural) sont des associations constituées d'agriculteurs et de ruraux qui partagent des valeurs proches de celles qui guident les acteurs des projets présentés ici. Elles souhaitent intégrer des préoccupations citoyennes à leur métier. Elles sont fédérées à l'échelle nationale au sein de la FNCIVAM.

<http://www.civam.org/>

Le réseau AFIP (Association de Formation et d'Information Pour le développement d'initiatives rurales) est composé de 6 centres régionaux (Bourgogne Franche-Comté, Bretagne, Normandie, Nord-Pas-de-Calais, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes). Ils accompagnent notamment la mise en place de circuits courts, en considérant que la vitalité des territoires ruraux et leur développement équilibré reposent sur l'implication de tous les acteurs et sur leur solidarité active autour de projets collectifs.

<http://afip.asso.fr/>

Terre de Liens propose de changer le rapport à la terre, à l'agriculture, à l'alimentation et à la nature, en faisant évoluer le rapport à la propriété foncière. Valorisant les dimensions collectives et solidaires pour l'accès à la terre et sa gestion, les membres de Terre de Liens agissent, aiguillonnent, débattent et soutiennent les modes de vie et les pratiques agricoles soutenables pour l'humanité et sa planète.

<http://www.terredeliens.org/>

Les Associations de Formation Collective à la Gestion (AFOCG) sont des associations de gestion et de comptabilité au service des agriculteurs, artisans, commerçants et associations. Regroupées au sein d'un réseau national InterAFOCG, elles accompagnent les agriculteurs dans toutes les grandes étapes de la vie de l'entreprise : création, installation, évolution. Elles souhaitent favoriser l'autonomie de leurs adhérents par la mise à disposition d'outils comptables, le conseil juridique, l'organisation de formations, la réalisation d'études économiques, l'information sur l'actualité sociale et juridique et sur la législation...

www.afocg.fr

www.interafocg.org

Les AMAP, leurs réseaux régional et national MIRAMAP

Les Associations pour le maintien de l'agriculture paysanne mutualisent leurs expériences au sein du mouvement MIRAMAP. Ensemble elles réfléchissent à un autre système agricole et alimentaire. Des travaux ont été menés sur l'accès aux produits des Amap et plusieurs Amap ont testé des systèmes de prix différenciés ou des points relais dans des maisons de quartier.

Pour en savoir plus : Alliance Provence : Guide pratique : comment garantir un accès aux AMAP pour tous ? Amap 59/62 : L'accessibilité sociale des Amap

<http://miramap.org>

Les chambres d'agriculture, sont des établissements publics dirigés par des élus professionnels, représentant les activités du secteur agricole. Dans chaque département, les chambres d'agriculture ont vocation à accompagner les agriculteurs et à œuvrer pour le développement agricole, en coopérant avec les collectivités territoriales.

www.chambres-agriculture.fr

D'autres partenaires, auxquels les porteurs de projets ne pensent pas forcément dans le cadre de projets de circuit de proximité bio à dimension sociale, peuvent se révéler être de précieux soutiens. Il ne faut donc négliger aucun acteur : fondation en faveur du monde rural, banques, mutuelles, associations...

B • Les partenaires de l'action sociale

Les structures d'insertion : Jardins de Cocagne, Etablissement et service d'aide par le travail (ESAT), entreprises d'insertion par l'activité économique sont les premiers partenaires des projets présentés.

<http://www.reseaucocagne.asso.fr/>

<http://portail-iae.org/spip.php?article26>

L'accompagnement des familles : Centres sociaux et maisons de quartier

Les centres sociaux et les maisons de quartier par la relation de proximité et de confiance qu'elles entretiennent avec les familles, sont des acteurs essentiels sur le terrain. Ils peuvent accueillir dans leurs locaux des animations, des ateliers de cuisine, des distributions de paniers ou faire eux-mêmes un travail de sensibilisation. D'une façon générale, toutes les associations socio-culturelles et éducatives peuvent être des partenaires et des relais des projets de circuits de proximité bio à dimension sociale.

La Mutualité sociale agricole (MSA) :

Les caisses de la MSA sont des organismes qui gèrent les prestations familiales, les prestations santé et la retraite des travailleurs du monde agricole et de leurs familles.

Les caisses de MSA mènent également des actions sociales à destination du public agricole et des populations rurales sur de nombreux axes. L'une de leurs missions consiste à assurer l'accompagnement social et socioprofessionnel des personnes menacées d'exclusion sociale. Si les projets de circuits de proximité entrent dans ce cadre, ils peuvent être soutenus par les caisses de la MSA. C'est le cas de l'opération 30 000 paniers solidaires mise en place par le Réseau des Jardins de Cocagne. Grâce au partenariat engagé entre le Réseau Cocagne et la Caisse Centrale de la MSA, les jardins impliqués ont sollicité les caisses locales pour proposer aux jardiniers en insertion des actions de formation portant sur l'alimentation et la santé, pour subventionner des paniers servis aux personnes les plus démunies, etc.

Les porteurs de projets peuvent solliciter leur caisse locale. Indépendantes, elles ont chacune un budget propre qui peut être très variable selon les départements et définissent leurs propres priorités en matière d'action sociale. La nature du soutien apporté dépendra donc de chaque caisse, qu'il s'agisse d'ingénierie ou de petits financements qui peuvent être précieux.

Les acteurs de l'aide alimentaire

Des associations organisent des distributions alimentaires, de repas ou d'aides alimentaires. À Arles, le Secours Catholique et le Secours Populaire délivrent des chèques alimentaires valables dans le lieu de vente Solid'Arles. Ainsi les familles à faibles revenus peuvent bénéficier d'une consommation responsable et de qualité.

La santé

Les établissements sociaux ou médico-sociaux sont des établissements publics ou privés relevant de la politique sociale en France. **Les Instances régionales d'éducation et de promotion de la santé (IREPS)** font, parmi leurs animations, des ateliers et des actions sur la thématique alimentation et précarité. Ils interviennent auprès du Secours Populaire ou des centres d'hébergement pour encourager une meilleure alimentation.

C • Les partenaires de l'ESS

Les projets de circuits de proximité bio à dimension sociale sont indissociables des valeurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Nombreux sont les porteurs de projets qui ont cherché appui auprès d'acteurs de l'économie sociale et solidaire. Ils ont ainsi pu trouver les conseils et les soutiens adaptés à la nature de leur projet. La rencontre entre acteurs du monde agricole et de l'ESS peut se révéler féconde.

Coorace est une fédération regroupant près de 500 acteurs de l'ESS. Constituée d'une tête de réseau nationale et de groupements locaux, elle accompagne ses adhérents au quotidien (production d'expertises juridiques, interlocuteurs de proximité, formations...) et représente leurs intérêts auprès des pouvoirs publics. Le réseau se veut force de proposition sur les questions d'emploi et d'insertion, au service de territoires solidaires.

<http://www.coorace.org>

L'Avise a été créée en 2002, sur une initiative de la Caisse des Dépôts et de représentants majeurs de l'économie sociale. Elle agit pour accroître le nombre et la performance des entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS). Elle dispose de ressources et d'ingénierie, pour entre autre, outiller et former les acteurs.

<http://www.avise.org/>

Les Chambres régionales de l'ESS (CRESS) sont des associations représentatives et transversales qui ont vocation à réunir les acteurs de l'économie sociale et solidaire de leur région. Leur objectif est de faire connaître et structurer l'ESS en région, d'accompagner les porteurs de projets.

France Active : France Active est un réseau de proximité qui aide depuis plus de 20 ans les personnes en difficulté à créer leur entreprise individuelle. L'association œuvre à l'insertion par l'économie en apportant aux porteurs de projet un accès au crédit, une expertise et un soutien. Elle finance parallèlement les entreprises solidaires (insertion par l'activité économique, associations d'utilité sociale).

<http://www.franceactive.org/>

En outre des réseaux régionaux accompagnent aussi les porteurs de projets qui créent des activités dans le secteur de l'ESS. Des incubateurs ou pépinières d'entreprises présents localement peuvent également se révéler de précieux alliés pour démarrer une nouvelle activité. Enfin certains établissements cherchent à faciliter l'accès au crédit pour des projets d'ESS tels que le Crédit coopératif, Les cigales, Inser-action, la NEF, les ADIE.

Le dispositif local d'accompagnement (DLA) :

Le DLA est un dispositif d'appui et de conseils aux structures qui développent des activités d'utilité sociale. Il permet aux structures qui souhaitent se professionnaliser ou consolider leurs activités économiques d'obtenir gratuitement un diagnostic et un accompagnement technique (comptabilité, gestion, stratégie de communication, recherche de financements, etc).

C'est un programme initié par l'Etat et la caisse des dépôts et confié à l'Avise. Les collectivités locales (régions, départements, Pays, EPCI, communes...) sont au nombre des parties prenantes du dispositif et leur engagement se renforce. Leur participation peut prendre la forme d'un financement direct du fonctionnement du DLA, d'un co-financement d'une ingénierie particulière, de leur participation au comité de pilotage.

<http://www.avise.org/spip.php?rubrique117>

Motiver le soutien public : argumentaire en faveur des circuits de proximité à dimension sociale

Cette fiche présente quelques arguments qui pourront être mis en avant auprès d'une collectivité, selon le projet défendu. La FNAB a également édité une boîte à outils à destination des collectivités, que vous pouvez leur remettre si elles ne l'ont pas encore ! Elle est téléchargeable sur son site : www.fnab.org

Pourquoi soutenir le développement de circuits de proximité à dimension sociale en agriculture biologique sur son territoire ?

Ils sont de véritables projets de territoire :

- Ils encouragent un système de production agricole respectueux de l'environnement et répondent aux cinq finalités du développement durable telles qu'énoncées par le Ministère de l'environnement (circulaire du 13 juillet 2006).
- Ils participent à la revitalisation du tissu rural (commerces de proximité, animations ponctuelles...).
- Ils facilitent l'organisation des producteurs entre eux, permettent une juste rémunération des producteurs, contribuent au maintien de petites fermes sur le territoire, rendent possible la diversité économique des exploitations, donnent du sens à l'installation de jeunes producteurs.
- Ils créent des dynamiques et des synergies entre acteurs du territoire et participent à l'émergence de nouvelles formes d'organisation, de nouveaux partenariats entre acteurs de champs d'activités différents.
- Ils créent des emplois non délocalisables, encouragent la sauvegarde de savoir-faire et de technicités attachés à un territoire (productions locales, transformation artisanale...).
- Ils créent des emplois en insertion, à destination des personnes les plus éloignées du marché du travail. Ces dernières acquièrent des savoir-faire, s'autonomisent, recréent des relations sociales autour du travail, et peuvent reconstruire un parcours professionnel valorisant.

Ils apportent une plus-value sociale :

- Par leurs impacts en terme d'accessibilité des produits : les actions mises en place pour favoriser l'accès de tous aux produits (information, rapprochement géographique, action sur les prix) permettent de démocratiser l'accès aux produits de qualité et offrent à chacun le choix d'une consommation responsable.
- Par leurs impacts en terme d'éducation populaire : les échanges sur les lieux de vente et les actions de sensibilisation spécifiques permettent d'informer les consommateurs sur la question agricole, l'environnement, le lien alimentation - santé et les produits bio. Chacun est invité à s'interroger sur l'impact de son alimentation, la place accordée au repas, la lutte contre le gaspillage alimentaire.

- Par leurs impacts sur la santé : il existe un lien fort entre inégalités sociales et inégalités alimentaires et donc sanitaires. Les problèmes d'obésité chez les enfants touchent davantage les populations précaires. L'accessibilité des produits et l'éducation à l'alimentation sont des outils pour lutter contre ces inégalités. En outre la consommation de produits biologiques présente des intérêts en terme de santé.
- Par leurs impacts en terme de cohésion sociale :
- La vente directe permet de créer du lien social entre producteurs et consommateurs et des interconnaissances entre des milieux qui se rencontrent peu comme le monde rural et les quartiers populaires. Les circuits de proximité à dimension sociale sont un système de solidarité mutuelle entre producteurs et consommateurs.
- Les diverses animations organisées (repas, ateliers de cuisine, discussions...) contribuent à dynamiser la vie locale et à ranimer les quartiers.



Les "Bio cABas" accessibles, Région Nord-Pas-de-Calais.

Présentation

En région Nord-Pas-de-Calais, la coopérative de producteurs "Norabio" commercialise des fruits et légumes biologiques par un système d'abonnement à un panier, le "Bio cABas". Les paniers sont distribués dans une centaine de points relais de la métropole lilloise par des salariés en insertion embauchés par la section locale du Service Civique International (SCI).

Cette fiche s'intéressera particulièrement au dispositif des "Bio cABas accessibles" lancé en 2006 par Norabio, en partenariat avec le Gabnor (groupement des agriculteurs biologiques de la région Nord-Pas-de-Calais, réseau Fnab)⁴. Ce dispositif vise à faciliter l'accès à des produits bio pour des personnes ou ménages à faibles revenus grâce à l'implication du Conseil Général du Nord (59). Le Gabnor s'associe à la coopérative car en tant que structure associative c'est elle qui est habilitée à signer des conventions de partenariats avec les collectivités territoriales.

Les Bio cABas

Le Nord-Pas-de-Calais est une région de grandes cultures où le maraîchage biologique est relativement peu développé. **Norabio rassemble des producteurs de fruits et légumes biologiques** et distribue leurs productions via des circuits longs et un circuit court, le Bio cABas.

Les consommateurs s'abonnent pour une période minimale de 3 mois. La coopérative ne veut pas leur imposer des abonnements trop longs. Ils peuvent néanmoins s'abonner pour une année (48 semaines). Norabio ne livre pas de paniers en août. La majorité des abonnements est donc renouvelée en septembre.

Norabio propose plusieurs formats de Bio cABas :

- Bio cABas solo : une personne.
- Bio cABas classique : 2 ou 3 personnes.
- Bio cABas classique oeuf : Bio cABas classique + 6 oeufs bio.
- Bio cABas familial : 3 ou 4 personnes.
- Bio cABas familial oeuf : Bio cABas familial + 10 oeufs bio.

Une feuille de chou accompagne le panier de fruits et légumes. Elle présente les producteurs et propose des recettes originales pour préparer les produits du Bio cABas.

⁴ www.gabnor.org

Chaque semaine, une salariée de Norabio passe les commandes aux producteurs pour la suivante. **Ils livrent la coopérative le lundi, et ce sont les salariés en insertion qui préparent les paniers puis les livrent aux consommateurs sur les points relais.** Ces lieux sont bénévoles, souvent installés dans des commerces de proximité ou dans des centres socioculturels.

Objectifs du projet pour les producteurs :

- Disposer d'un circuit de distribution complémentaire aux autres débouchés.
- Soutenir les agriculteurs par des prix rémunérateurs.

Formation du prix du Bio cABas :

Norabio organise deux réunions annuelles de concertation avec l'ensemble des producteurs. La première a lieu en octobre (produits hiver et planification printemps) et la deuxième en décembre (planification pour l'année suivante). Les prix sont validés par variété. **60% du prix du Bio cABas est reversé aux producteurs et Norabio touche les 40% restant (charges).** Le prix du panier n'a pas augmenté depuis 2009.

Historique

1998 : création du GIE⁵ Norabio.

2000 : le GIE devient une coopérative de producteurs.

2002 : lancement des Bio cABas.

2006 : lancement du dispositif "Bio cABas accessibles".

⁵ GIE : Groupement d'Intérêt Economique.



"Les paniers Bio du Val de Loire" Association Val Bio Centre, Blois (41)

Présentation

"Les paniers Bio du Val de Loire" est la marque déposée par Val Bio Centre, une association de producteurs en agriculture biologique de la région Centre. Elle distribue des fruits et légumes bio sur l'agglomération d'Orléans et en région parisienne. L'association est basée à Blois, dans le Loir-et-Cher (41).

Les producteurs sont des maraîchers et arboriculteurs. Parmi eux, on retrouve différents types d'exploitation : fermes familiales, Jardins de Cocagne et associations d'insertion par le travail, ESAT⁶, jeunes producteurs en cours d'installation, et un lycée horticole. Les paniers Bio du Val de Loire constituent un débouché complémentaire pour les producteurs, et l'association les encourage à développer par ailleurs leurs circuits de vente directe.

Val Bio Centre travaille aussi avec deux structures d'insertion par le travail pour conditionner et distribuer les paniers à Orléans et en Île-de-France :

- La première est basée à Blois, elle conditionne les paniers et les livre sur l'agglomération d'Orléans.
- La seconde a été créée par Val Bio Centre et est implantée à Choisy-le-Roi dans le Val de Marne (94). Elle récupère les paniers à Blois puis les distribue sur Paris et sa banlieue.

Les clients s'abonnent pour recevoir un panier par semaine. Après une période d'essai de 6 semaines, l'abonnement est annuel. Comme pour de nombreux systèmes, l'abonnement se paie à l'avance, soit d'un seul coup pour l'année entière, soit par virements bancaires mensuels. La vente par abonnement permet aux producteurs de planifier les cultures, et pour le consommateur, c'est la garantie que le prix du panier sera fixe toute l'année. Les paniers Bio du Val de Loire livrent 170 points de distribution en 2011 pour un total de 110 000 paniers livrés environ. Les points de dépôt sont des lieux entièrement bénévoles.

Val Bio Centre commercialise aussi des produits via d'autres circuits. Elle approvisionne la plateforme parisienne du réseau Biocoop⁷ et depuis 2010 elle a créé un débouché pour ses agriculteurs vers la restauration collective. Ces activités restent cependant très minoritaires par rapport aux Paniers Bio du Val de Loire, en terme de chiffre d'affaire. Les paniers représentent 70% des volumes commercialisés par Val Bio Centre.

⁶ ESAT : Etablissement et services d'aide par le travail.

⁷ www.biocoop.fr

Contexte et historique

- 2000 :** Création de Val Bio Centre. Des maraîchers et arboriculteurs biologiques se rassemblent afin de structurer la filière des fruits et légumes en région Centre.
- 2002 :** Essai de commercialisation en circuits longs en région parisienne. Se solde par un échec, positif dans le sens où il permet d'enclencher une nouvelle dynamique.
- 2003 :** Essai de commercialisation en circuits longs en région parisienne. Se solde par un échec, positif dans le sens où il permet d'enclencher une nouvelle dynamique.
- 2004 :** Lancement de la commercialisation en circuit court avec l'activité des Paniers Bio du Val de Loire ; Appui de l'interprofession Inter Bio Centre pour le lancement du projet (0,5 ETP mis à disposition).
- 2006 :** Acquisition d'outils informatiques pour la gestion de l'activité : investissement initial de 13 000 € TTC pour la création puis modernisation en 2008 (dont paiement en ligne par carte bancaire) pour 40 000 € TTC.
- 2007 :** Approvisionnement de la plateforme parisienne de Biocoop.
- 2008 :**
 - Mise en place d'un appui à la production par un technicien consultant expert.
 - Création de l'association Val Bio Île-de-France et de son chantier d'insertion en transport et logistique, basés à Choisy-le-Roi ; achat de 5 véhicules de moins de 3,5 tonnes.
 - 1^{er} achat de serres multi-chapelles mises en location chez les producteurs (avec participation du Conseil Régional à hauteur de 30%). L'opération a été renouvelée en 2010 et 2011 et représente au total pour Val Bio Centre un investissement de 1,03 M€ pour 3,4ha de serres implantées chez 9 producteurs.
- 2009 :**
 - Création d'une couveuse d'entreprises à Blois, dédiée au maraîchage biologique.
 - Achat d'une chambre froide de 100 m³ pour le site de conditionnement de Blois.
- 2010 :** Approvisionnement de la restauration collective en région Centre via la SCIC Self Bio Centre créée en 2010 et dont Val Bio Centre est actionnaire.
- 2011 :** Agrandissement du site de conditionnement des Paniers Bio du Val de Loire à Blois. Modernisation informatique et investissements pour l'activité Biocoop et restauration hors domicile (RHD) : 19 000€ TTC.

N°3

De la Ferme au quartier Saint-Étienne (Rhône-Alpes)

Présentation

Née en 2009, De la ferme au quartier est une association qui gère une plateforme d'approvisionnement alimentaire en circuits courts. Les produits issus d'une agriculture paysanne (les agriculteurs signent tous la charte agricultures paysannes, mais tous ne sont pas certifiés AB) et locaux sont livrés dans différents quartiers de la ville sous forme de paniers, sur un modèle complémentaire aux AMAP. Ils contiennent des légumes, des fruits, du lait, des yaourts, des fromages, des œufs, du pain, du miel, ainsi que des volailles, avec possibilité d'abattage halal. A chaque distribution un paysan est présent, car il s'agit de vente directe. Des actions éducatives ont également été développées.

Fonctionnement

Le projet a été impulsé par des consommateurs issus des AMAP, regroupés au sein du portail pour l'accès aux droits sociaux. Les fondateurs se sont inspirés de projets déjà existants : Alter Conso dans la région lyonnaise et Solid'Arles. Aujourd'hui l'association réunit une trentaine d'agriculteurs et 150 familles de consommateurs.

La forme associative a été adoptée dans un premier temps, mais ses initiateurs n'excluent pas de la faire évoluer en coopérative. Le conseil d'administration regroupe :

- les consommateurs fondateurs ;
- les paysans ;
- trois associations (l'AFP, l'amicale laïque de Beaubrun, Al Qalam), parmi les neuf qui accueillent les lieux de distribution ;
- l'ADDEAR.

Équilibre économique et équité sociale

Dès le départ l'ambition des porteurs du projet est de créer une activité économique viable, de garantir un prix rémunérateur aux producteurs, de proposer des produits accessibles aux consommateurs et de générer de l'emploi. L'équilibre économique devrait être atteint d'ici fin 2013.

Les frais de fonctionnement de la structure sont supportés à part égale par les producteurs et les consommateurs. En 2011 les producteurs ont contribué à hauteur de 15% de leur chiffre d'affaire réalisé grâce à l'association. Les consommateurs quant à eux participent aux frais à hauteur de 0 à 20% de leurs achats, en fonction de leur revenu. Il y a ainsi cinq contributions différentes (0%, 5%, 10%, 15%, 20% du prix

du panier). Ce système repose sur la solidarité entre les consommateurs et permet d'atteindre l'équilibre économique sans que le coût des paniers ne pénalise les personnes les moins aisées. En outre, il est possible de payer avec des chèques d'aide alimentaire, notamment ceux du CCAS de Saint-Étienne.

L'activité de sensibilisation

Pour toucher de nouveaux publics l'association mise également sur l'éducation populaire. En lien avec plusieurs associations de quartier, l'association cherche à informer sur l'agriculture paysanne

Des actions d'éducation à la santé ont également été mises en place dans le cadre des Ateliers Santé Ville, qui dépendent du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la ville de Saint-Etienne. Cette contribution fait suite à un constat de fort taux d'obésité particulièrement marqué dans les quartiers.

Focus : l'accessibilité géographique

- Le local où les salariés préparent les paniers est situé dans un ancien quartier de l'industrie lourde stéphanoise. Plusieurs emplois ont été créés sur le site.
- Des points de livraison, généralement dans les locaux d'associations qui soutiennent le projet, sont proposés dans des quartiers classés prioritaires. Des activités de sensibilisation sont également organisées. Ainsi, le projet touche réellement de nouveaux publics, loin d'une image cloisonnante de l'agriculture bio.

Les partenaires

La Chambre régionale d'ESS

À apporté un soutien au démarrage, notamment par la redistribution de fond du FSE.

Région Rhône-Alpes

À octroyé une subvention pour investissement, après que l'association ait répondu à un appel à projet.

La ville de Saint-Étienne

Accompagne les actions autour de l'alimentation et de la santé dans cadre du CUCS, car plusieurs lieux de distribution se trouvent dans des quartiers à enjeux de cohésion sociale.

Loue à l'association le local qui sert de plateforme de distribution.

Les associations des quartiers

Accueillent les lieux de distribution, sensibilisent, participent au conseil d'administration.

L'ADDEAR

À surtout permis les contacts et la diffusion auprès des paysans au démarrage, ainsi que la formation des bénévoles.

Plus d'informations sur ce projet :

www.delafirmeauquartier.org/

Entretien réalisé avec George Gunther, le 16 février 2012



"Solid'Arles" Région Provence-Alpes-Côte-D'azur

Présentation

Solid'Arles est un lieu de vente collectif de produits agricoles géré de manière associative. Le local de vente est situé dans le quartier de Grifeuille, classé Zone Urbaine Sensible (ZUS) et un tarif réduit est proposé aux personnes à faibles ressources (système de double tarif). Une quarantaine de producteurs approvisionnent le lieu en fruits et légumes de saison et en produits d'épicerie. Pour chaque produit, le nom de l'agriculteur, sa localisation et le prix auxquels le produit lui est acheté sont affichés. En 2011 Solid'Arles compte quelques 2000 adhérents qui viennent y acheter les produits. Par ailleurs l'association mène des activités pédagogiques autour de l'alimentation et vient de se doter d'une cuisine équipée aux normes pour les actions culinaires.

Historique

Le projet a été porté par plusieurs associations (Solidarité Paysans, VCM, ADEAR) à partir d'un double constat : il y a des producteurs qui n'arrivent pas à vivre de leur travail et des consommateurs à faible revenu qui ne consomment plus de fruits et légumes.

En lien avec le Centre Communal d'Action Sociale, un groupe de travail a été mis en place, réunissant les producteurs en difficulté et des consommateurs, faisant partie à l'époque du dispositif RMI. Ces rencontres ont nourri une réflexion collective autour des difficultés et des attentes de chacun et des moyens de co-construire un projet.

Née en 2008, l'association se fixe 4 objectifs :

- Créer une activité économique viable,
- Lutter contre l'exclusion alimentaire,
- Permettre aux producteurs de vivre de leur activité,
- Sensibiliser les consommateurs à une alimentation responsable.

L'activité de vente

Deux tarifs sont pratiqués et affichés pour chaque produit vendu :

- le tarif d'équilibre, pour l'ensemble des consommateurs;
- un tarif préférentiel, pour les personnes en difficulté. Le tarif préférentiel correspond au prix d'achat au producteur + 3%, ce qui revient à un prix 30% inférieur au prix d'équilibre.

Pour les activités de vente l'association est à l'équilibre sans subvention. Elle bénéficie uniquement de deux emplois aidés.

L'activité de sensibilisation

L'autre activité de l'association est pédagogique. Elle vise à permettre aux personnes de se réappropriier les fruits et légumes. L'association organise des animations autour de l'alimentation, avec des ateliers cuisine, des échanges de recettes, des pique-niques, des rencontres avec les producteurs ou encore des débats... Ces activités permettent de ranimer le quartier.

Les bénéficiaires

Le projet offre des débouchés aux producteurs de la région. Pour quatre d'entre eux, ce projet représente un débouché primordial dans leur activité économique. Le projet a également permis de créer 5 emplois et de dynamiser le quartier : retour d'un service de proximité, diffusion d'une image positive du quartier, apport de vie au travers des activités d'animation. Enfin le projet crée du lien social entre le monde rural et urbain, entre des personnes qui n'étaient pas amenées à se rencontrer.

Le fonctionnement

Le fonctionnement est associatif et permet la participation de chacun. Le conseil d'administration est composé de 3 collèges :

- producteurs;
- consommateurs;
- partenaires : CCAS, Adear, Secours Catholique, Secours Populaire...

En outre les groupes de travail mis en place avec le CCAS continuent de se réunir dans les locaux de Solid'Arles.

Focus : l'accessibilité par les prix

- Le tarif préférentiel est obtenu soit sur présentation d'un justificatif RSA, soit après le montage d'un dossier. Le dossier n'est pas réalisé par l'association directement, mais par des travailleurs sociaux.
- Les personnes peuvent également payer avec les chèques alimentaires délivrés par le CCAS. En outre, le Secours Populaire et le Secours Catholique délivrent également des chèques alimentaires, valables uniquement pour des achats auprès de Solid'Arles.

Les partenaires

Pour la mise en place du projet et pour le volet pédagogique, l'association a mis en place divers partenariats publics qui lui permettent d'obtenir des aides aux projets.

Le conseil Régional : a donné, dans le cadre du développement de l'ESS (le programme Progress) un financement dégressif sur 3 ans qui a permis de porter le poste de la chargée de mission qui a monté le projet

Le Conseil Général soutient l'association dans le cadre de l'insertion, de l'ESS et de l'agriculture.

La communauté d'agglomération octroie une aide de fonctionnement, prend en charge le loyer du local pour la partie animation. Dans le cadre de l'atelier santé ville (CUCS), l'association perçoit des financements et une infirmière est mise à disposition pour faire des activités pédagogiques avec les enfants.

Plus d'informations sur ce projet :

<http://solidarles.free.fr/index.php/le-projet.html>

Entretien réalisé avec Henri TISSEYRE le 2 avril 2012



"Les Paniers Bio Solidaires" Région Pays de Loire et Poitou-Charentes

Présentation

Les Paniers bio solidaires sont nés en 2010 du partenariat entre Bio Loire Océan, association de maraîchers et arboriculteurs biologiques des Pays de Loire, et deux structures d'insertion par l'activité économique liées au Réseau Cocagne : ASPIRE et le Jardin de Cocagne Nantais. La nouvelle structure créée commercialise des paniers hebdomadaires de fruits et légumes bio à Nantes et à Poitiers, avec vocation d'étendre l'offre aux principales agglomérations du Grand Ouest. Les paniers sont constitués à partir des produits des producteurs de Bio Loire Océan, ils sont ensuite conditionnés et livrés par les plateformes logistiques mises en place par les structures d'insertion.

Contexte

À une période de forte dynamique de conversion de fermes à l'agriculture biologique bousculant le marché des fruits et légumes biologiques, Bio Loire Océan a souhaité diversifier ses activités en favorisant le circuit court. En relation avec Val Bio Centre, elle a pu bénéficier de l'expérience des Paniers Bio du Val de Loire pour construire son propre projet de paniers. Les producteurs sont entrés en contact avec plusieurs structures d'insertion locales via le Réseau Cocagne. Au final, deux ont manifesté leur intérêt pour un projet commun. Parmi elles, Aspire à Saumur, était en train de perdre une activité et cherchait à la remplacer pour maintenir ses emplois.

Les structures ont trouvé que leurs activités pouvaient être complémentaires et ont monté ensemble un projet de commercialisation de proximité sous forme de paniers. En cohérence avec l'étude de marché réalisée, deux zones de livraisons ont été définies : la première sur Poitiers, depuis janvier 2011 et la seconde sur Nantes depuis avril 2011, les livraisons étant assurées respectivement par ASPIRE et par le Jardin de Cocagne Nantais. L'objectif est de créer 2 plateformes régionalisées par bassin, approvisionnées en proximité par les producteurs de Bio Loire Océan.

La structuration du projet

Le choix a été fait par les différents partenaires du projet de monter une structure commune, de type associative, pour assurer l'activité des paniers plutôt que de faire porter le projet par l'une des structures existantes. Il a semblé à tous plus cohérent de se mettre à pied d'égalité en tant que partenaires et de monter une association ad hoc. Le Conseil d'Administration est constitué de 2 collèges disposant d'une égalité de voix et de sièges : le collège des producteurs et le collège des structures d'insertion.

Les soutiens financiers

Le projet est financièrement équilibré.

Au démarrage, les structures partenaires ont porté une bonne partie des charges en interne.

Le projet a bénéficié d'aide au démarrage via l'aide publique France Agrimer et le soutien de France Active pour financer entre autres l'emploi de la chargée de projet.

Le projet bénéficie d'autres soutiens financiers publics et privés pour le fonctionnement ou les investissements, notamment la Région Pays de Loire et la Fondation MACIF.

Perspectives

À la fin de la première année d'expérimentation, l'association commercialisait environ 200 paniers sur une trentaine de points relais. L'association cherche à présent à consolider et développer le projet. A partir de la rentrée 2012, les paniers vont être proposés sur une troisième agglomération du Grand Ouest, et sur une seconde tournée à Nantes. Ceci va permettre aux 2 plateformes logistiques de consolider leur structuration régionalisée, avec un approvisionnement raisonné par bassin.

Plus d'informations sur ce projet :

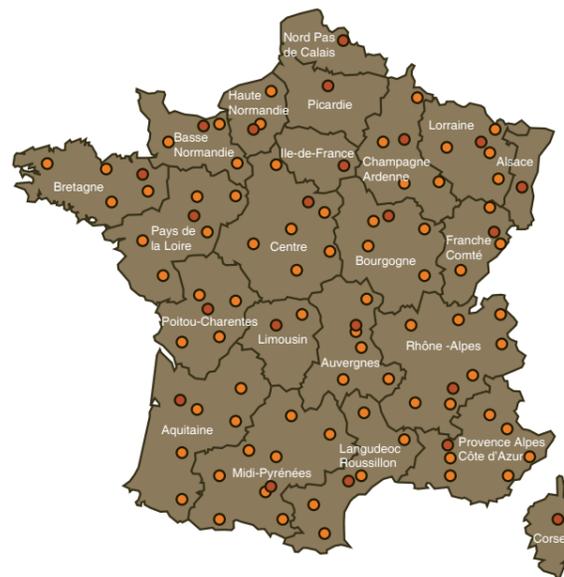
<http://lespaniersbiosolidaires.fr>

Entretien réalisé le 15 mai 2012 avec Laurianne Grammont

La FNAB

Un réseau national pour développer l'agriculture biologique.

La Fédération Nationale d'Agriculture Biologique des régions de France (FNAB), a été créée en 1978 afin de porter la voix des producteurs biologiques. C'est à ce jour en France le seul réseau professionnel agricole qui soit spécialisé en agriculture biologique. Les groupements régionaux et départementaux du réseau sont présents sur tout le territoire.



Pour en savoir plus



Actualités de la bio, publications, formations, ressources audio et vidéos pour se former et s'informer.

www.fnab.org



L'introduction de produits bio en restauration collective, démarche, accompagnement, expériences, témoignages, actualités et contacts.

www.repasbio.org



Questions à se poser, étapes de la conversion et de l'installation, possibilités d'accompagnement, contacts utiles et témoignages

www.conversionbio.org

Édition : FNAB - 40, rue de Malte 75011 Paris
 Tél : 01 43 38 38 69 – Fax : 01 43 38 39 70
 Organisme professionnel – code APE : 9412Z
 N° de SIRET : 394 000 236 00023
 Impression : CARACTERE 2 rue Monge - BP 224 15002 AURILLAC Cedex
 Achèvement du tirage : 1^{er} trimestre 2013
 Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2013
 Ce document est imprimé sur du papier recyclé.



Papier recyclé



FNAB

40, rue de Malte 75011 Paris

Tél : 01 43 38 38 69 – Fax : 01 43 38 39 70

